

Bilan de la concertation

Elaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 31 Octobre 2014.

PLUI arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2019.

Le Président,
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

Sommaire

SOMMAIRE	2
1. RESUME DES MODALITES DE CONCERTATION	4
1.1. <i>Délibération de prescription du PLUi</i>	4
1.2. <i>Le pilotage de la procédure d'élaboration du PLUi</i>	4
2. LA CONCERTATION DU PUBLIC ET DES ELUS, PHASE PAR PHASE	6
2.1. <i>Étape 1 : lancement de la démarche de PLUi</i>	6
2.2. <i>Étape 2 : le diagnostic</i>	11
2.3. <i>Étape 3 : le PADD</i>	17
2.4. <i>Étape 4 : OAP et règlement</i>	21
2.5. <i>Option : Etude d'aménagement « site des Sept Ecluses à Rogny et Bourdon à Saint-Fargeau »</i>	26
3. LA DIFFUSION DE SUPPORTS DE L'INFORMATION COMPLEMENTAIRES	28
4. PRINCIPAUX APPORTS DE LA CONCERTATION DU PUBLIC	30
4.1. <i>Le registre d'observation</i>	30
4.2. <i>Synthèse des principales questions abordées par les participants au cours des réunions publiques</i>	30
4.3. <i>Conclusion</i>	32

1. Résumé des modalités de concertation

1.1. Délibération de prescription du PLUi

La Communauté de Communes Cœur de Puisaye a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du Conseil Communautaire le **31 Octobre 2014**.

La mission d'étude a été confiée au groupement URBICAND – SOBERCO ENVIRONNEMENT– ASEA.

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLUi. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation, dont les modalités ont été définies lors de la délibération du **31 Octobre 2014**.

Les modalités de la concertation avec la population étaient définies de la façon suivante :

- Une information dans la presse locale,
- La tenue de réunions publiques avec la population,
- Des publications dans les bulletins intercommunaux d'information,
- La tenue de registres à la disposition du public,
- Informations sur le site Internet de la communauté de communes,
- Un point régulier en conseil communautaire sur l'avancement du PLUi,
- La constitution de groupes de travail avec des acteurs de la vie locale,
- La diffusion de plaquettes d'information,
- Une campagne d'affichage et/ou de diffusion.

En s'engageant dans une démarche de concertation forte, la Communauté de Communes a souhaité témoigner de sa volonté de permettre la diffusion de l'information liée au PLUi, de favoriser l'expression des attentes et des aspirations des habitants, de débattre du projet et de le construire avec la population, de recueillir les avis et remarques des acteurs locaux et de sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux du territoire.

Le présent bilan ne saurait être exhaustif, mais il intègre de nombreux exemples de publications (articles de presse, affichages, pages de sites internet, actualités, etc.).

1.2. Le pilotage de la procédure d'élaboration du PLUi

Tout au long de son élaboration, le PLUi a été piloté au travers : le conseil communautaire, le comité de pilotage de projet, le comité technique, et les conseils municipaux ou commissions d'urbanisme communales.

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a décidé la **prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 31 Octobre 2014**. Il vote les modalités de concertation à mettre en œuvre, il valide chaque étape de la révision, il arrête le projet de PLUi et, enfin, il approuve le document final.

Les conditions de pilotage du PLUi ont évolué suite à la création de l'intercommunalité Puisaye Forterre le **1^{er} janvier 2017**. Cette intercommunalité est née de la fusion de la communauté de communes Cœur de Puisaye avec les communautés de communes avoisinantes (communauté de communes Portes de Puisaye Forterre, communauté de communes Forterre Val d'Yonne, communauté de communes Charny Orée de Puisaye', et communauté de communes du Pays Coulangeois (Charentenay, Coulangeron, Migé et Val de Mercy).

En effet, si l'ancienne communauté de communes Cœur de Puisaye comptabilisait 24 communes, aujourd'hui la nouvelle intercommunalité totalise **78 communes et près de 40 000 habitants**.

Ainsi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, **le Conseil Communautaire du Cœur de Puisaye s'est réuni le 10 Mai 2017, lors du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (débat porté par les 24 maires dans le cadre de l'ancienne intercommunalité Cœur de Puisaye).

Le 29 mars 2019, le conseil communautaire de la Puisaye Forterre a arrêté Plan Local d'Urbanisme et le bilan de la concertation (débat porté par les 78 maires dans le cadre de l'intercommunalité Puisaye Forterre).



Le périmètre de la Communauté de Communes « Puisaye-Forterre » réunie 5 anciennes intercommunalités, dont la Communauté de Communes « Cœur de Puisaye »

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé des maires des 24 communes de l'ancienne intercommunalité Cœur de Puisayé, concernées par le PLUi.

Le Comité de pilotage examine et valide le contenu des phases de travail. Il s'est réuni à 3 reprises au cours de la procédure (au 14.02.2019).

La commission technique des partenaires

Lorsque des réunions techniques ont été organisées sur le PLUi, les élus des 24 communes, les personnes publiques associées à la procédure d'élaboration, ainsi que les services instructeurs de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre ont été conviés.

Le Comité Technique permet le travail précis sur la rédaction des pièces du PLUi, en conciliant les objectifs des élus, la pratique concrète des services instructeurs et le regard expérimenté des services de l'état. Il s'est réuni à trois reprises au cours de la procédure.

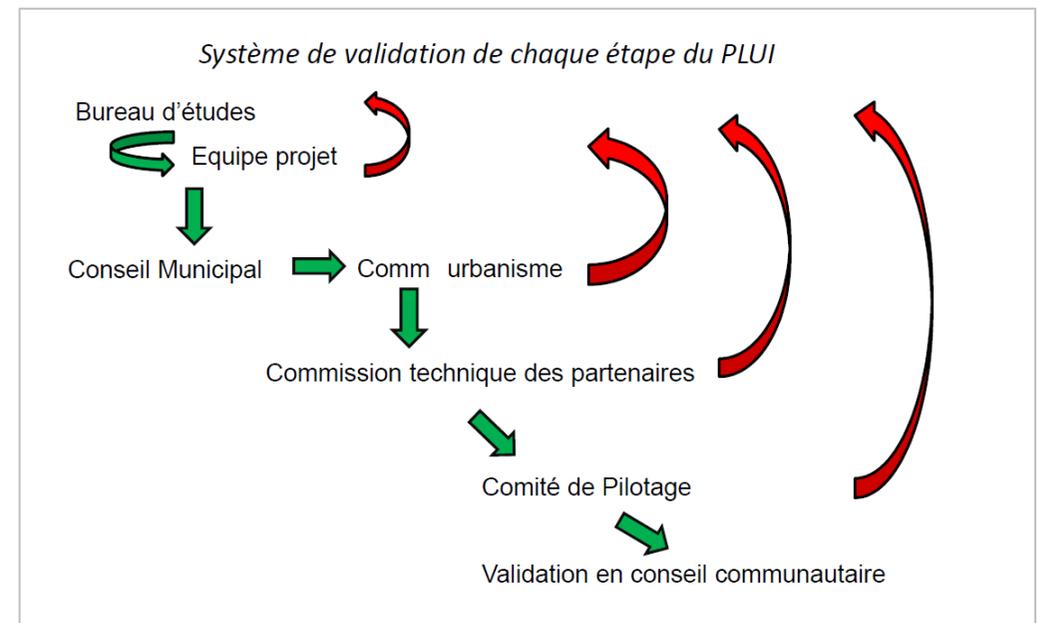


Schéma de la gouvernance du projet tel que validé par la Conférence des maires du 21/10/2014

2. La concertation du public et des élus, phase par phase

2.1. Étape 1 : lancement de la démarche de PLUi

Les réunions suivantes ont été organisées entre Octobre 2014 et Juillet 2015, afin de lancer la démarche de PLUi. Celles-ci se sont révélées être essentielles pour garantir une bonne compréhension des attendus et permettre de sensibiliser le plus en amont possible les élus quant au projet.

- **Réunions de travail avec les élus**

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Conférence des maires	31/10/2014	Proposition et validation des modalités de collaboration des communes et de concertation avec les habitants
Conseil Communautaire	05/12/2014	Prescription de l'élaboration du PLUi, définition des objectifs et des modalités de concertation
Comité technique	05/06/2015	Réunion de lancement et présentation méthodologique
Rencontres communes	04/06/2015	Rencontre avec Beauvoir, Pourrain, Diges et Leugny
Rencontres communes	11/06/2015	Rencontre avec Toucy, Fontaines, Dracy, Tannerre-en-Puisaye et Champignelles
Rencontres communes	12/06/2015	Rencontre avec Villeneuve-lès-Genêts, Champcevrains, Rogny-les-Sept-Ecluses, Bléneau et Saint-Martin-des-Champs
Rencontres communes	25/06/2015	Rencontre avec Lavau, Saint-Privé, Saint-Fargeau, Lalande et Villiers-Saint-Benoit
Rencontres communes	25/06/2015	Rencontre avec Mézilles, Ronchères, Parly, Egleny et Moulins-sur-Ouanne
Atelier de formation	03/07/2015	Formation des maires et agents communaux au PLUi



Support de la réunion de lancement



Support de travail-Réunion des Maires

SYNTHESE ENTRETIENS COMMUNES COEUR DE PUISAYE - JUIN 2015	
BEAUVOIR	2
BLENEAU	2
CHAMPCEVRAIS	3
CHAMPGNELLES	4
DIGES	5
DRACY	6
EGLÉNY	6
FONTAINES	7
LALANDE	8
LAVAU	8
LEUGNY	9
MEZILLES	10
MOULINS SUR OUAINE	11
PARLY	11
POURRAIN	12
ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES	13
RONCHERES	14
SAINT-FARGEAU	15
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	17
SAINT-PRIVÉ	17
TANNERRE-EN-PUISAYE	18
TOUCY	18
VILLENEUVE-LES-GENETS	20
VILLIERS SAINT-BENOIT	21

BEAUVOIR

Maire, 1^{er} adjoint - 04/06/2015

Commune de 351 habitants en hausse - à 12km de Toucy, à 21km d'Auxerre

Spécificités :

- Site d'intérêt écologique et de découverte de la flore : balade des orchidées (pas d'inventaire), problème d'enfouissement coteau (sites privés)
- Vallée du Toucy : haut lieu de randonnée + belvédère à 360°, SIVU des Belles vallées (quid de la pérennité, loi Notre supprimant les syndicats...)
- Patrimoine :
 - 4 moulins habités (historiquement servant au broyage de la craie)
 - souhait de reconstruire l'ancien lavoir sur son emplacement initial (emplacement réservé)
- Assainissement collectif : projet de raccordement du lieu-dit du Donjon. Partie Ouest de la commune, dont le bourg, en SPANC
- Animation locale : 2 sites culturels Le Bellovidéoté (café-théâtre organisant 2 festivals hiver et été) et Le Moulin des arts, d'initiative privée
- Entreprises : 6 artisans, chambre d'hôte et petit camping, silo 110 Bourgogne (face au Donjon)
- Équipements : RPI (CE3-CE2), salle associative, salle des fêtes (170 personnes), multisports-terrain de foot
- Habitat :
 - Locatifs : 0 communaux, 2 privés - Demande de locatifs pavillonnaires
 - Quelques dents creuses, mais exigence desserte incendie (CU refusés)
- Déplacements :
 - ligne régulière direction Auxerre (desserte villages), pas de liaison vers Toucy
 - aires de covoiturage à Toucy et Fourtrain (zone artisanale)
- Objectifs/projets mairie :
 - préserver le patrimoine naturel et paysager de la commune
 - faciliter la construction de quelques logements supplémentaires en lien avec problématiques réseaux (desserte incendie, AEP, eaux usées)
 - reconstruire l'ancien lavoir sur son emplacement initial (emplacement réservé)

Interrogations/sensibilités/pistes à approfondir (en plus) :

- conserver des coupures paysagères dans ce village rue très étroite et parsemé de quelques rayons bâtis
- refléchir au développement d'une offre locale

BLENEAU

1^{er} adjointe - 12/06/2015

Commune de 1420 habitants en baisse

Spécificités :

- Jardins d'eau : financé grâce aux fonds non débloqués pour le projet de Club Méd : lieu de balade et de rassemblement
- Équipements :



Communauté de communes Cœur de Puisaye

Bienvenue en Cœur de Puisaye

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- 1^{er} module de formation-action PLUi -
Saint-Privé / 03 juillet 2015



URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT / ASEA (avocats)

Déroulé de la réunion

1. La compétence urbanisme et les collectivités
2. Les étapes et le contenu d'élaboration du PLUi
3. La cohérence entre SCOT et PLUi
4. Le PLUi illustré
5. Le processus de concertation et le lien avec les communes

Extrait du support de présentation de l'atelier de formation

Compte-rendu des premières rencontres avec les communes

Elaboration du PLUi Cœur de Puisaye ENTRETIENS AVEC LES MAIRES – questions à aborder	
<p>Fonctionnement et développement urbains</p> <p><u>Développement urbain</u> : présentation de l'historique de la commune : centre ancien, zones d'habitat, zones économiques. Quel projet global pour la commune ? Quels projets de développement en cours ? Quels projets sur l'existant ?</p> <p><u>Espaces publics / centralités</u> : où sont la/les centralités de la commune (école, poste, commerce, ...) ? Quels aménagements prévus / à imaginer ?</p> <p><u>Équipements/services publics</u> : quels équipements sont présents sur la commune et où ? quels projets de développement, équipements nouveaux ?</p> <p><u>Mesures de protections réglementaires ou contractuelles connues</u> : Natura 2000, site classé/inscrit, monument historique, zone inondable, ...</p> <p><u>Caractéristiques techniques/environnementales de la commune</u> : les problématiques (projets, manques, contraintes) en matière de réseaux : <ul style="list-style-type: none"> d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'alimentation en eau potable périmètres de captage en eau potable </p> <p>Habitat</p> <p><u>Accueil de populations</u> : quelles dynamiques ? Quel positionnement de la commune ?</p> <p><u>Offre de logement</u> : quelle typologie de l'offre de logements sur la commune ? besoins ressentis ? projets en cours ou présentés à l'avenir ?</p> <p><u>Offre abordable</u> : quels moyens mis en œuvre par la commune ? Pour répondre à quels besoins ?</p> <p><u>Projets urbains</u> : Quels projets réalisés récemment ? Opérations d'ensemble ? Formes urbaines innovantes ?</p> <p>Développement économique</p> <p><u>Emploi</u> : quelles priorités sur la commune ? Entreprises, commerces à maintenir ? Industrie, artisanat, services, ... évolutions en cours ou à venir : extension, transfert, fermeture, ... ?</p> <p><u>Accueil de nouvelles activités</u> : Lesquelles, comment, pourquoi ?</p> <p><u>Tourisme / Loisirs</u> : quelle attractivité de la commune ? Quelles ambitions ? Quels projets ?</p> <p>Déplacements</p>	<p><u>Transports en commun</u> : quelle offre sur la commune, à proximité ? Quels enjeux de maintien, développement ?</p> <p><u>Infrastructures</u> : Quels aménagements urbains dans le bourg ? des problèmes d'accessibilité, de réaménagement de voies ?</p> <p><u>Déplacements doux (vélo, piéton)</u> : quelle organisation du bourg en termes de déplacements doux ? Quels besoins d'amélioration ressentis et où ?</p> <p>Paysages et environnement</p> <p><u>Paysages urbains</u> : quelles qualités sur la commune ? Patrimoine remarquable ? Quelles ambitions ?</p> <p><u>Grands paysages</u> : quels secteurs à protéger ? Quelles évolutions perçues dans le paysage agricole ? Quelle recherche d'intégration du bourg dans un paysage plus vaste ?</p> <p><u>Gestion de l'eau</u> : quelle situation sur la commune ? Quels enjeux pour l'avenir ?</p> <p><u>Milieux naturels</u> : quels milieux remarquables ? Quels enjeux de protection / valorisation ? Quels outils utilisés sur la commune ?</p> <p>Agriculture et forêt</p> <p><u>Développement agricole</u> : Quelles filières présentes sur la commune ? Quels enjeux de développement ? Combien d'exploitants sur la commune ?</p> <p><u>Sièges agricoles</u> : Combien de sièges dans le bourg ? Localisation des sièges et des périmètres d'éloignement</p> <p><u>Gestion forestière</u> : Quelle gestion actuellement ? Quels enjeux pour l'avenir ?</p>

Support des entretiens avec les communes

Cœur de Puisaye s'engage dans la prospection d'un Plan local d'urbanisme intercommunal

MÉZILLES TRAVAUX-URBANISME

Publié le 03/11/2014



Les élus de Cœur de Puisaye ont voté à l'unanimité pour la prescription d'un Plan local d'urbanisme intercommunal. © Elsa Mongheal



La communauté de communes Cœur de Puisaye va plancher sur l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

La machine du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est lancée. Vendredi, à Mézilles, les élus ont voté le PLU de la commune de Saint-Fargeau et le PLUI du Toucycois pour pouvoir se consacrer au territoire C'ur de Puisaye dans son ensemble. Soit 24 communes.

« Faire revivre les villages »

« Un travail colossal », comme l'a rappelé Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, le président de la communauté de communes. Un travail qui se fera aussi « en concertation » avec chaque village. Et qui prendra en compte « les problématiques du monde agricole ». Le document d'urbanisme commun aura pour but de « faire revivre les villages en luttant contre la désertification, en accroissant la population, en rénovant les centres-bourgs et en développant le commerce, l'économie, la culture et le tourisme », a listé Jean-François Boisard, vice-président.

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

1

Équipement La fin des travaux du futur bâtiment du Rugby Club Auxerrois est repoussée à "courant juin"

2

En attendant la rénovation de la toiture du marché, la verrière est sécurisée

3

Urbanisme La seconde barre à terre aux Prés-Hauts, à Tonnerre

4

Éducation Auxerre : aux Piedalloues-la-Noue, les CP vont retrouver leur classe début mars

5

Villeneuve-sur-Yonne Le chantier de l'espace Pincemin entre dans sa dernière phase

Très administratif, le Plan local d'urbanisme intercommunal concerne pourtant toute la population

TOUCY TRAVAUX-URBANISME

Publié le 22/11/2014



Cœur de Puisaye a débuté l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal. Un sujet peu porteur, mais crucial pour l'avenir du territoire. Décryptage.

Il est de ces sujets qui n'attirent pas les foules. Et pourtant, ce pavé administratif est ô combien important pour la santé du C'ur de Puisaye. La collectivité s'est engagée ce mois-ci dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, le PLUI (lire par ailleurs). Une obligation suite à la fusion des communautés de communes. L'étude, d'environ quatre ans, sera réalisée en six étapes et dessinera l'avenir du territoire et de ses 24 communes.

« Un PLUI est participatif, tout le monde doit pouvoir donner son avis »

Malgré le caractère « un peu abstrait » du sujet, toute la population est concernée et sera consultée. « Un PLUI est participatif, tout le monde doit pouvoir donner son avis », insiste Jean-François Boisard, vice-président de la communauté de communes C'ur de Puisaye.

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

1

Équipement La fin des travaux du futur bâtiment du Rugby Club Auxerrois est repoussée à "courant juin"

2

En attendant la rénovation de la toiture du marché, la verrière est sécurisée

3

Urbanisme La seconde barre à terre aux Prés-Hauts, à Tonnerre

4

Éducation Auxerre : aux Piedalloues-la-Noue, les CP vont retrouver leur classe début mars

5

Villeneuve-sur-Yonne Le chantier de l'espace Pincemin entre dans sa dernière phase

Articles de presse publié suite à la prescription d'élaboration du PLUI « Cœur de Puisaye »

• **Modalités de concertation avec les habitants et le grand public**

Afin de lancer la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et mobiliser très largement le public, quatre soirées-débat ont été proposées autour de grands thèmes

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Soirée débat n°1	05/10/2015	Faire revivre nos villages
Soirée débat n°2	07/10/2015	L'eau entre nature et patrimoine
Soirée débat n°3	14/10/2015	Cadre de vie d'hier et d'aujourd'hui
Soirée débat n°4	20/11/2015	Habiter sa maison, habiter son village

- « Faire revivre nos villages » : (thèmes abordés : *dynamique commerciale, associative, vie des villages et cohésion sociale*),
- « L'eau, entre nature et patrimoine » (thèmes abordés : *patrimoine lié à l'eau, préservation de la trame bleue*),
- « Cadre de vie d'hier et d'aujourd'hui » (thèmes abordés : *cadre agricole, paysager, touristique et social*),
- « Habiter sa maison, habiter son village » : (thèmes abordés : *formes urbaines, habitat ancien, architecture contemporaine, formes d'habiter*).

Le premier objectif de ces soirées débats était de rassembler à la fois les habitants, les acteurs économiques et associatifs, et de favoriser un moment d'échange et de croisement des regards, en faisant s'exprimer le public sur sa perception du territoire, passée, actuelle et future et de ce qui fait son identité. Le témoignage de trois acteurs économiques/associatifs du territoire par soirée permettait d'enclencher un débat entre les participants, cadré par le bureau d'études Urbicand.

Le second objectif était de faire le lien entre les sujets évoqués avec le public et ce qu'il est possible de traiter du point de vue technique à travers le PLUi.

Ces soirées débats ont été annoncées par la pose d'affiches A3 (mise en page ci-dessus) sur les panneaux administratifs et distribution de flyers.

Affiche utilisée pour les soirées débats

4 SOIRÉES DÉBATS PLUi Communauté de Communes Cœur de Puisaye

- 1 Faire revivre nos villages**
 Dynamique commerciale, associative, vie des villages et cohésion sociale.
 Intervenants : Association de Commerçants, Comité des fêtes de Septfonds, Fédération Départementale Aide à domicile en Milieu Rural (ADMFR).
 5 oct. 2015 à 20h
 Salle «Centre de rencontre» à CHAMPIGNELLES
- 2 L'eau, entre nature et patrimoine**
 Qualité de l'eau, usages liés à l'eau, inondation, tourisme, histoire du canal de Briare.
 Intervenants : association de pêche, Institut de l'Entretien des Rivières (IER), Voies Navigables de France (VNF).
 7 oct. 2015 à 20h
 Salle «René Priso» à SAINT-PRIVE
- 3 Cadre de vie d'hier et d'aujourd'hui**
 Histoire et évolution de la Puisaye et des fermiers, attractivité touristique du territoire et de son cadre de vie.
 Intervenants : Les fermiers de la Garenne, association du Vieux Toucy, J-P Rocher (historien), associations de randonnée, Office du Tourisme du Cœur de Puisaye.
 14 oct. 2015 à 20h
 Salle des fêtes de TANNERRE-EN-PUISAYE
- 4 Habiter sa maison, habiter son village**
 Formes urbaines, habitat ancien, architecture contemporaines, formes d'habiter, ...
 Intervenants : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Yonne, Maison paysannes.
 22 oct. 2015 à 20h
 Salle des fêtes ST-MARTIN-DES-CHAMPS

i PLUi

La Communauté de commune Cœur de Puisaye élabore sur ses 24 communes un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**.
 Un PLUi permet de définir sur 10 à 15 ans l'évolution souhaitée du territoire et d'anticiper les besoins associés en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
 Dans ce contexte, une démarche de concertation est amorcée avec 4 soirées débats et l'organisation de 10 réunions publiques.
 Les soirées débats seront conçues comme des moments d'échanges conviviaux. L'objectif est de croiser les regards et de faire s'exprimer le public sur sa perception du territoire, passée, actuelle et future et sur ce qui fait son identité.

PRÈS DE CHEZ VOUS !

Entrée gratuite sans réservation.
 Pour toute information contactez : contact@cc-coeurdepuisaye.fr - 03 86 44 23 50.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Des soirées débats pour croiser les regards autour du PLUi

TOUCY TRAVAUX - URBANISME

Publié le 03/10/2015



Économie, patrimoine, nature, urbanisme : de quoi auront besoin les communes de Cœur de Puisaye, comme ici Toucy, et ses habitants dans dix ans?? La collectivité propose d'en discuter en octobre. ©

Nora Gutting



La communauté de communes propose quatre rendez-vous autour du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Cœur de Puisaye, illustré par le savoir des habitants du territoire.

Lorsque les élus de C'ur de Puisaye ont entamé une réflexion sur le PLUi, quatre objectifs principaux sont ressortis du cahier des charges. Aujourd'hui en pleine phase de diagnostic, la communauté de communes ouvre cette réflexion à la population.

Exit le vocabulaire réglementaire et les techniciens

Pour les soirées débats prévues en octobre, exit le vocabulaire réglementaire et les techniciens. « Quelques intervenants viennent de l'extérieur pour apporter leur expérience. Mais la plupart des invités qui s'exprimeront sont des gens du territoire », souligne Jean-François Boisard, mairie de Saint-Privé et vice-président en charge de l'aménagement du territoire.

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

1

Équipement La fin des travaux du futur bâtiment du Rugby Club Auxerrois est repoussée à "courant juin"

2

En attendant la rénovation de la toiture du marché, la verrière est sécurisée

3

Urbanisme La seconde barre à terre aux Prés-Hauts, à Tonnerre

4

Éducation Auxerre : aux Piedalloues-la-Noue, les CP vont retrouver leur classe début mars

5

Villeneuve-sur-Yonne Le chantier de l'espace Pincemin entre dans sa dernière phase

Cœur de Puisaye prend le pouls du « cadre de vie »

TANNERRE-EN-PUISAYE TRAVAUX - URBANISME

Publié le 16/10/2015



soirée-débat à tannerre. « L'objectif n'est pas de déterminer qui a tort ou raison, mais d'établir un diagnostic de territoire. » Autour du vice-président Jean-François Boisard (notre photo), la communauté de communes C'ur de Puisaye a mené mercredi une soirée-débat en vue de son Plan local d'urbanisme (PLUi). À travers le thème « Cadre de vie d'hier et d'aujourd'hui », les débats rappelaient le caractère de la Puisaye, à la « trame bocagère identitaire, qui tend à diminuer ». Invité, l'historien Jean-Pierre Rocher soulignait la difficulté de « concilier la sauvegarde de la Puisaye, le travail de l'homme et les progrès économiques ». Exemple de valorisation locale du patrimoine : l'association du ferrier à Tannerre. Son fondateur en 2008, Gérard Kany, relatait entre autres « 4 km de chemins dégagés en six mois et 10 remorques de ferraille enlevées ». Une quatrième soirée-débat PLUi sera consacrée à l'habitat, le 22 octobre, à Saint-Martin-des-Champs.

TANNERRE-EN-PUISAYE TRAVAUX - URBANISME

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

1

Équipement La fin des travaux du futur bâtiment du Rugby Club Auxerrois est repoussée à "courant juin"

2

En attendant la rénovation de la toiture du marché, la verrière est sécurisée

3

Urbanisme La seconde barre à terre aux Prés-Hauts, à Tonnerre

4

Éducation Auxerre : aux Piedalloues-la-Noue, les CP vont retrouver leur classe début mars

5

Villeneuve-sur-Yonne Le chantier de l'espace Pincemin entre dans sa dernière phase

Articles de presse publiés en lien avec les soirées débats

2.2.Étape 2 : le diagnostic

Les réunions suivantes ont été organisées entre le 22/10/2015 et le 20/06/2016, pour préciser le diagnostic de territoire et les enjeux d'aménagement et de développement. Des réunions spécifiques ont permis de mobiliser les élus par secteur afin d'approfondir certaines thématiques, mais aussi de conforter la concertation avec les élus.

- Réunions de travail avec les élus

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Atelier de travail /COTECH	22/10/2015	Etat des lieux et enjeux : économie, déplacements, habitat, environnement, paysages
Comité technique	04/12/2015	Partage du diagnostic et des enjeux de territoire avec les élus et partenaires
Conférence des maires	08/07/2016	Remarques et demandes de modifications des élus sur le diagnostic



Support des ateliers environnement et économie



ELABORATION DU PLU INTERCOMMUNAL CŒUR DE PUISAYE
Phase d'élaboration du diagnostic
Séminaire du 22 octobre 2015
Compte-rendu de l'atelier Milieux naturels, ressources et risques

Présents :
XXX
XXX
Excusés :
XXX

Objet de la réunion
Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, cet atelier de travail entre élus et partenaires techniques est l'occasion de :

- Echanger sur les principales sensibilités environnementales du territoire en lien avec ses richesses naturelles, ses ressources locales et les risques
- Poser des questions, ouvrir le débat pour préciser cette analyse, identifier des problématiques complémentaires, nourrir le diagnostic du territoire
- Identifier et prioriser les enjeux : quelles problématiques posent sur le bon fonctionnement du territoire ? quelle prise en compte de l'environnement dans le projet de territoire ?

Intervention du bureau d'études

- Cl. support de présentation

Synthèse des échanges des ateliers de travail
Concernant les milieux naturels :

- Il est précisé que tous les échantillons du territoire ne présentent pas tout un intérêt écologique et que certains ont même perdurés les écosystèmes en place. Certains tronçons de cours d'eau ou abords d'étréangs sont concernés par des espèces invasives, telles que la renouée du Japon ou l'écrevisse de Louisiane.
- Il est mentionné que le périmètre du site Natura 2000 des étréangs à l'icardelle indiqué sur la carte n'est pas le bon.
- Les inventaires de zones humides actuellement à disposition sont à considérer comme des zones de vigilance : des inventaires plus précis sont en cours d'élaboration par le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La notion de bocage est à préciser, il peut concerner des prairies mais aussi des espaces cultivés. La notion de prairie bocagère met en avant la présence de haies entourant la prairie.
- L'objectif de préservation du bocage et du réseau de zones humides est souligné par les participants de l'atelier. Le bœuf de reconversion des têtes de bocage, notamment en partie nord du territoire est mis en évidence, tout comme la connexion entre les milieux alliaux, des vallées de l'Ouaine et du Long et les secteurs de bocage périphériques. L'évolution des pratiques agricoles (développement des surfaces de maïs, mécanisation,...) ont fragilisé les structures bocagères. Leurs intérêts patrimonial et paysager sont pourtant importants pour la valorisation de l'image du territoire (attractivité, association à la qualité des produits locaux).

Concernant la ressource en eau :

- Les outils de protection des haies dans le cadre du PLU doivent être mobilisés en association avec les acteurs locaux. Les haies peuvent être identifiées comme élément remarquable ou paysage à préserver et des mesures de compensation peuvent être demandées en cas de destruction. Les mesures de protection doivent toutefois être homologuées sur l'ensemble du territoire (bocage des communes devenues « rizières » à préserver leur aspect bocagère).
- Certains chemins sont bordés d'étréangs qui'il serait intéressant d'identifier et de préserver dans le cadre du PLU, tout comme les haies bordant des étréangs d'origine de rizières.

Concernant les risques et les nuisances :

- Une interrogation subsiste concernant le transport de déchets nucléaires sur le territoire en lien avec la centrale située à proximité, dans le département voisin. Le projet des convois ne semble pas connu.
- Les problèmes de nuisances sonores en lien avec la qualité d'urbanisme de la RD965 sont soulignés. La suppression des haies et des boisements en bordure de cet axe routier amplifie le problème du fait d'une propagation plus importante du bruit.
- Le reamenagement des manèges pourrait être intéressant car elles sont associées à des risques d'éroulement.
- Il est fait mention d'un plan de prévention des risques d'inondation de l'Yonne et de ses affluents, à l'échelle du département. Après quelques recherches, cette information n'a pu être vérifiée.
- Le territoire est particulièrement soumis au risque tempête et orage, du fait de la présence de terres ferrugineuses et de rizières souterraines, qui créent des conditions particulières.
- Les activités de drainage et l'absence de gestion des fossés sont mises en cause devant les problématiques d'aggravation des inondations et des ruissellements. Des drainages sont encore pratiqués sur le territoire, dans des surfaces moindres qu'auparavant.

Fin de document ■

Compte-rendu de l'atelier environnement

NOM	ORGANISME	FONCTION	SIGNATURE
PARDIEU Gerald	DDT	Adjoint Au Chef de Mission	
FEGAR Jacky	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 89	chef d'Agence de Toucy	
DOUANE Marie	Fédération eaux Puisaye-Forterre	animatrice contact global	
LETOINE Cécile	Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne	chargée de mission Mission 2000	
Bataie MINOIS	Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne	Secrétaire	
CHIFFOLEAU ESTELA	VP Cœur de Puisaye		
TROUSSARD Gisèle	Chambre agriculture	Conseillère en aménagement	
BOISSARD SF	Con. Com.	Vice président	

Feuille de présence au Comité Technique du 04/12/2015

Comité technique 04 décembre 2015

Objectifs de la réunion

- Permettre aux partenaires/élus d'échanger et de partager une vision « commune » du territoire, des problématiques et des enjeux
- Prendre note des remarques issues des ateliers et des soirées-débats

Ordre du jour

- Atouts et faiblesses du territoire : synthèses thématiques
- Questionnement par rapport aux enjeux du territoire, en lien avec le PLUi

Extrait du support de présentation du Comité Technique

ELABORATION DU PLUI CŒUR DE PUISAYE

Demandes de modifications

Après consultation des communes sur le Diagnostic

3CP – 20 juin 2016

Remarques par commune

BLÉNEAU :

Diagnostic & Etat initial de l'environnement

Le canal de Briare et les ouvrages VNF

L'alimentation du canal de Briare est assurée par les retenues gérées par VNF. Il n'est pas normal que le débit du Loing soit limité à partir de St-Privé quand les besoins de VNF ne sont pas avérés. ?

L'intégralité du débit du Loing devrait être alors libérée ; en cas de nécessité, VNF peut réduire ce débit en laissant le droit à l'eau à son volume réglementé.

Ceci demande un effort de gestion de la part de VNF qui à terme améliorerait la qualité de l'eau du Loing et assurerait le maintien des zones humides à leur niveau optimal.

Craie du Gâtinais

Cette masse d'eau souterraine est en connexion avec les cours d'eau du Loing et de l'Ouanne dans le territoire de Cœur de Puisaye. Grâce à la porosité et la perméabilité de la craie, les précipitations sont efficacement captées. La nappe enregistre une tendance à la baisse de plus de 2cm des 25 dernières années.

La préservation des zones humides et de rétention des eaux, même de faible ampleur, sont indispensables au maintien et à la restauration du niveau de la nappe.

Origine de la ressource en eau

(p.28) il y a une erreur sur le forage de Bléneau. L'ancien forage est inutilisé depuis la création du nouveau forage. Les données indiquées doivent être corrigées. On peut s'interroger sur la consultation des documents par les sociétés qui ont rédigé ce rapport. La consultation des documents en mairie aurait évité cette erreur. La qualification juridique du forage est erronée ainsi que la carte.

(p.31) erreur maintenue dans le tableau sur la qualité

Assainissement collectif

La station ainsi que le réseau dans les premiers lotissements n'ont été réalisés sous le contrôle des services techniques de l'époque qui ont opéré les choix mis en œuvre.

Assainissement autonome

Le coût d'un assainissement individuel est souvent prohibitif même avec les aides car le montage financier pèse trop sur les ménages lors du lancement de l'opération.

Les eaux pluviales

Le réseau mixte s'il devait être modifié entraînerait des coûts importants pour la collectivité et les particuliers. Un système de rétention et de traitement différé est peut être une solution au moins partielle.

Le contrat global Loing Amont

Si les objectifs sont compréhensibles, il est à noter que vouloir supprimer les seuils ou les réduire conduit dans les vallées à déstabiliser les constructions anciennes qui n'ont pas fondations. Une variation de l'humidité contenue dans les argiles qui sont à moins d'un mètre sous la couche de la surface génère des désordres dans les habitats.

Ceci s'est déjà produit lors des précédentes modifications apportées au cours du Loing.

Dans le bas du village de Bléneau, l'eau est moins d'un mètre du sol et le niveau des puits varie immédiatement avec celui du Loing.

Les données figurant dans ce rapport ne tiennent pas compte de cette réalité.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

Les cours d'eau

Liste 2 (poissons) : correspond aux zones définies à partir de l'observation d'œufs ou de la présence d'alevins pour le brochet. Aucun cours d'eau ou tronçon de cours d'eau n'est identifié par cette liste sur le territoire.

Le Loing devrait figurer également en liste 2 en raison de frayères de brochets. La classification en liste 1 pour les truites est surfaite car les poissons de cette espèce sont mis par les AAPPMA au moins depuis Saint-Martin-des-Champs.

Il faudrait également signaler la présence de Blaireaux.

Les milieux humides, les étangs et les mares

Les zones humides sont parfois le résultat d'aménagements historiques. Des centres d'intérêt de biodiversité se sont ainsi créés au cours de l'histoire et la suppression des ouvrages conduirait à leur assèchement.

Il serait préférable de les maintenir avec de faibles aménagements.

La sous trame des cours d'eau

La sous trame des cours d'eau montre entre Saint-Privé et Bléneau un nombre significatif d'ouvrages. Il faut noter que certains sont dans un état peu reluisant. Cependant ils présentent comme avantage dans cette zone de la vallée du Loing de

Extrait du compte-rendu de la conférence des Maires du 20/06/2016

le territoire de Cœur de Puisaye

TOUCY TRAVAUX-URBANISME

Publié le 31/10/2015



Dynamisme local, nature, cadre de vie et habitat sont les grands axes à défendre dans le PLUi pour les élus. © Nora Gutting



Pour mieux définir les enjeux à venir, Cœur de Puisaye a travaillé sur un état des lieux thématique calqué sur les quatre axes inscrits au cahier des charges du PLUi.

Elus de la communauté de communes, associatifs locaux, partenaires publics et le cabinet d'étude Urbicand ont planché sur des documents détaillant les quatre axes du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de C'ur de Puisaye. Un pas de plus dans la phase de diagnostic, après les soirées-débats d'octobre.

Un pas de plus dans la phase de diagnostic

« Le PLUi 'uvre pour concilier dans l'aménagement du territoire le respect de la vie économique et environnementale, souligne Jean-Philippe Saulnier-Arrighi. L'authenticité forte du territoire est à préserver. » Pour cela, une feuille de route commence à se dessiner.

1 Paysage. Plateaux cultivés de Champignelles à Saint-Privé ou boisés sur la ligne Lavau/Villiers-Saint-Benoit, collines bocagères entre Dracy et Diges, le Pays du Tholon qui descend à Parly, la Forterre à Leugny... La variété des paysages est là : un plus pour la faune. Mais jusqu'à quand ? Face au développement urbain (avec un manque d'unité dans le bâti) et à la transformation des pratiques agricoles, un appel à « la maîtrise et l'accompagnement des changements » est lancé.

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

- 1 **Équipement** La fin des travaux du futur bâtiment du Rugby Club Auxerrois est repoussée à "courant juin"
- 2 En attendant la rénovation de la toiture du marché, la verrière est sécurisée
- 3 **Urbanisme** La seconde barre à terre aux Prés-Hauts, à Tonnerre
- 4 **Éducation** Auxerre : aux Piedaloues-la-Noue, les CP vont retrouver leur classe début mars
- 5 **Villeneuve-sur-Yonne** Le chantier de l'espace Pincemin entre dans sa dernière phase

Cœur de Puisaye : avis favorable aux futurs locaux d'Emeraude

MÉZILLES POLITIQUE

Publié le 07/09/2016



Jean-Philippe Saulnier-Arrighi et le conseil ont accepté la proposition de l'association d'insertion fargeaufaise. © Vincent THOMAS



Santé, PLUi, association Emeraude et chantiers ont animé lundi soir le conseil communautaire de Cœur de Puisaye, à Mézilles.

les conseillers de Cœur de Puisaye ont observé une minute de silence, lundi soir, à la mémoire de Jean-Marc Soulard, ancien adjoint au maire de Rogny, avant d'ouvrir leur séance de rentrée par l'adoption (une abstention) du diagnostic du Plan local d'urbanisme intercommunal.

1 PLUi : oui au diagnostic. En tenant compte de la conférence des maires du 8 juillet et des multiples remarques émises par les communes, le diagnostic du PLUi a été adopté. « Nous allons maintenant entrer dans une phase aux choix très importants. Par exemple : les volumes de terrains constructibles pour chaque commune », souligne le vice-président Jean-François Boisard. Un plan à valider dans l'idéal « fin 2017 ». **2 Des projets pour les crèches.** Approuvés hier, plusieurs

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

- 1 **Politique** Apprentissage, lycées ruraux, Service National Universel... Ce qu'il faut retenir du grand débat de Macron face aux "gilets jaunes"
- 2 **Portrait** Didier Guillaume, ce ministre de l'Agriculture qui veut en finir avec "l'agri-bashing"
- 3 **Patrimoine** La fiscalité au cœur du Grand Débat : à peu taxer les successions, la France est devenue un pays de rentiers
- 4 **Éducation nationale** C'est quoi l'« école de la confiance » portée par le ministre Blanquer ?
- 5 **Politique** Elections municipales à Montholon : la liste de Jean-Marie Valnet s'impose au premier tour

Article de presse publié suite au Comité Technique du 22/10/2015

Article de presse publié suite à la conférence des maires du 08/07/2016

• **Modalités de concertation avec les habitants et le grand public**

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Atelier de travail	10/09/2015	Atelier photo : flashez vos paysages
Atelier public	19/04/2016	Toucy : Présentation du diagnostic et des enjeux, ateliers et synthèse
Atelier public	20/04/2016	Saint-Fargeau : Présentation du diagnostic et des enjeux, ateliers et synthèse

Afin d'enrichir le contenu du rapport de présentation et de son volet paysager et urbain, un concours de photographie a été proposé aux habitants.

L'objectif était de faire partager, à travers quatre photographies, une vision individuelle du territoire Cœur de Puisaye. Une synthèse des retours devait permettre au bureau d'études d'en dégager une vision collective, et de la mettre en relief à travers le travail de diagnostic. La période retenue de juin à septembre 2015 visait à mobiliser à largement le public, y compris les touristes.

Au vu du trop faible nombre de retours (4 photographies), la synthèse n'a pu être faite.



Paysage mal-aimé, route des Algrès



Paysage à faire connaître, route de la Colarderie





ATELIER PHOTO PLUI



FLASHEZ VOS PAYSAGES

QUELS PAYSAGES POUR LE CŒUR DE PUISAYE DEMAIN ?

La Communauté de Communes du Cœur de Puisaye vous invite à participer à une réflexion sur les paysages du territoire. Cette démarche est initiée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui démarre.

TRANSMETTEZ-NOUS VOS «POINTS DE VUE»
SOUS LA FORME DE 4 PHOTOS ILLUSTRANT :

- un **PAYSAGE INTIME**, qui vous touche particulièrement ;
- un **PAYSAGE MAL AIMÉ**, qui vous déplaît ou vous incommode ;
- un **PAYSAGE A FAIRE CONNAÎTRE** et à partager ;
- un **PAYSAGE EN MOUVEMENT** marqué par les transformations de votre territoire.

i

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La Communauté de commune élabore un document d'urbanisme unique sur ses 24 communes, il démarre par un diagnostic avec un volet paysager et urbain.

L'objectif est de partager nos perceptions individuelles sur le paysage que nous vivons et d'essayer d'en dégager une appréciation collective.

TOUS LES PHOTOGRAPHES AMATEURS SONT BIEN SÛRS INVITÉS !

Envoyez nous vos photos jusqu'au 10 septembre 2015.

Pour chaque photo seront précisés :

- le nom du photographe
- le lieu de la prise de vue
- la catégorie de photo (paysage intime, mal aimé, à faire connaître, en mouvement)

Pour partager vos photos, vous pouvez :

- les poster sur les réseaux sociaux  ou Facebook  avec le hashtag (mot clé) : #flashpuisaye + un commentaire + le nom de la catégorie de photo.
- ou l'envoyer par e-mails à contact@cc-coeurdepuisaye.fr
- ou par courrier à la Communauté de communes du Cœur de Puisaye : 4 rue Colette 89130 TOUCY.



Ne pas jeter sur la voie publique.

Cette action est menée par la CC Cœur de Puisaye en partenariat avec l'Office du tourisme du Cœur de Puisaye.

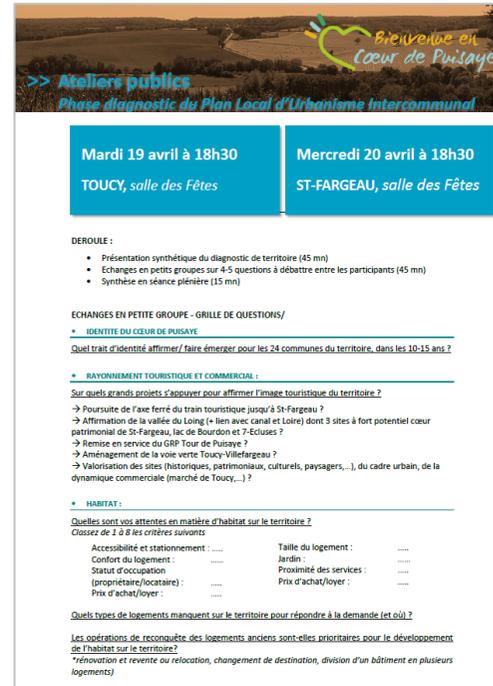



Affiche utilisée pour l'atelier photo PLUI



Pour faciliter sa visibilité, l'opération a été relayée sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye (avant fusion).

La participation des habitants à la phase de diagnostic s'est poursuivie par deux réunions publiques, organisées sous forme d'ateliers. Suite à une présentation synthétique du diagnostic, des tables rondes ont permis d'échanger avec les habitants sur leur vision du développement du territoire.

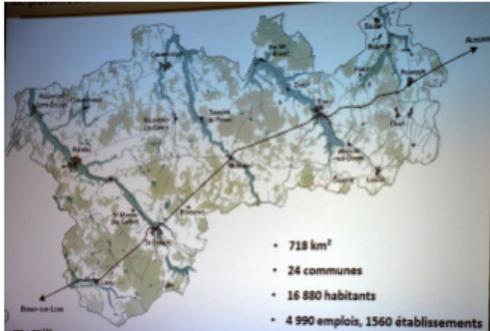


Affiches pour les deux réunions publiques de la phase diagnostic

En ateliers publics, Cœur de Puisaye dessine son PLUI

TOUCY POLITIQUE

Publié le 22/04/2016



Le diagnostic est « achevé et en phase de validation » dans les 24 communes du territoire. © Vincent THOMAS



Cœur de Puisaye a mené mardi et mercredi deux ateliers publics à Toucy et Saint-Fargeau autour de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Vecteur de cohésion entre ses 24 communes.

Habitat, emploi, environnement... Les problématiques abondent lorsque l'aménagement du territoire est au cœur du débat. Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) se dévoile à la population, invitée à des ateliers mardi, à la halle aux grains de Toucy, et mercredi, en mairie de Saint-Fargeau.

« Nous ne sommes pas encore dans la phase "telle parcelle sera constructible ou non" », souligne Jean-François Boisard, vice-président de la Communauté de communes Cœur de Puisaye, chargé du PLUI.

Règles homogènes

Son diagnostic en cours de validation, le document esquisse l'étape suivante : le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ces ateliers permettent d'échanger avec le public à propos des enjeux du territoire. « pour les dix, quinze prochaines années », selon l'intervenante Christelle Fleury, du cabinet Urbicand. « Un document d'urbanisme de plus en plus géré en intercommunalité. »

Cœur de Puisaye, territoire de 718 km² et 16.880 habitants, tenait à solliciter les Poyaudins sur leur vision de l'avenir. La feuille de route veut fixer des règles homogènes. « se substituant à cinq PLU, deux POS (plans d'occupation des sols) », sans oublier cinq communes privées de document d'urbanisme sur le territoire.

La Puisaye a « une ressource en eau abondante mais fragile, une vulnérabilité énergétique », expose Christelle Fleury. Le réseau bocager serait-il un « patrimoine du passé » ? « Il ne faut pas l'écrire comme cela », sourit un homme dans le public.

Également au centre des préoccupations, la lutte contre l'étalement urbain. À la réunion de Saint-Fargeau, les discussions ont tourné autour de cette question : « Comment inciter à occuper les logements existants ? »

Avec ces ateliers publics, le PLUI poursuit son chemin jusqu'à fin 2018 et son entrée en vigueur au sortir de consultations et d'une enquête publique.

Vincent Thomas (avec S.C.)

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

1

Politique Apprentissage, lycées ruraux, Service National Universel... Ce qu'il faut retenir du grand débat de Macron face aux "gilets jaunes"

2

Portrait Didier Guillaume, ce ministre de l'Agriculture qui veut en finir avec "l'agri-bashing"

3

Patrimoine La fiscalité au cœur du Grand Débat : à peu taxer les successions, la France est devenue un pays de rentiers

4

Éducation nationale C'est quoi l'« école de la confiance » portée par le ministre Blanquer ?

5

Politique Elections municipales à Montholon : la liste de Jean-Marie Valhet s'impose au premier tour

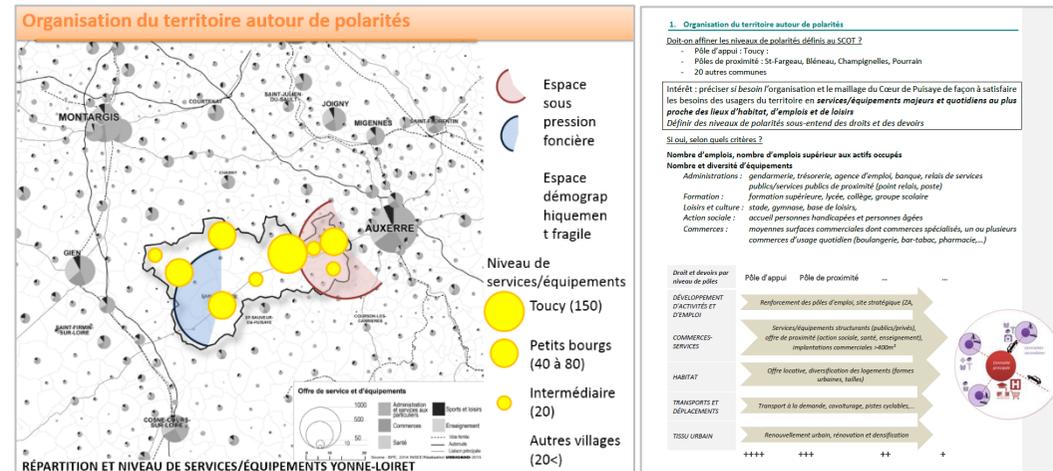
Article de presse publié en lien avec l'organisation des ateliers public

2.3.Étape 3 : le PADD

Les réunions suivantes ont été organisées entre le 19 Avril 2016 et le 16 Juin 2016 concernant l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

- Réunions de travail avec les élus

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Atelier de travail	19/04/2016	Séminaire « idées pour l'avenir » et « prospectives »
Atelier de travail	16/06/2016	Co-construction du PADD, sous forme de groupes par secteurs (Ouest-Est)
Conférence des maires	08/07/2016	Validation de la phase diagnostic, et échange sur les orientations du Pré-PADD
Comité de pilotage	26/09/2016	Validation du PADD
Atelier territorial	10/10/2016	Secteur « Vallée de l'Ouanne » : déclinaisons communales du PADD
Atelier territorial	11/10/2016	Secteur « Vallée du Branlin » : déclinaisons communales du PADD
Atelier territorial	17/10/2016	Secteur « Vallée du Loing » : déclinaisons communales du PADD
Atelier territorial	18/10/2016	Secteur « Collines du Tholon » : déclinaisons communales du PADD
Comité Technique	08/11/2016	Présentation du PADD aux partenaires
Conseils municipaux	08/11/2016	Mise en débat du PADD dans les conseils municipaux des 24 communes
Comité Technique	24/04/2017	Bilan des débats sur le PADD



Support et grille de question utilisés pour l'animation de l'atelier du 19/04/2016

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Atelier PADD
– PAYSAGE ET URBANISME –
 16 juin 2016

URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT / ASEA (avocats)

Objectifs de l'atelier

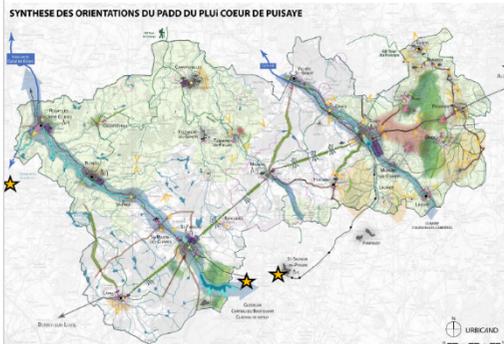
- Partager une vision « commune » du territoire
- Co-construire un projet de territoire (PADD)
- Définir des orientations paysagères et urbaines intercommunales
- Localiser et cartographier les orientations, les secteurs de projet et/ou à enjeux

Support pour l'animation de l'atelier du 19/06/2016

Le cadre rural et paysager, support de développements

- 1.1 Mener des grands projets paysagers profitables à l'ensemble du territoire
 - 1.1.1 Poursuivre les aménagements touristiques des vallées du Loing et de l'Ouanne
 - 1.1.2 Accompagner ces aménagements par une offre de liaisons douces lisible et connectée
 - 1.1.3 Compléter par l'amélioration des sites et des centres urbains/villageois
- 1.2 Valoriser les paysages plus intimes maillant le territoire
- 1.3 Valoriser les espaces agricoles, forestiers et naturels, socles du paysage
 - 1.3.1 Des filières agricoles et sylvicoles structurantes à soutenir
 - 1.3.2 Un territoire d'eau et de bocage, un patrimoine à préserver

Le cadre rural et paysager, support de développements



Support utilisé pour la présentation du Pré-PADD en conseil des maires

Bienvenue en Cœur de Puisaye
Communauté de Communes Cœur de Puisaye

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Comité de pilotage

– VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES –
26 septembre 2016

URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT / ASEA (avocats)



67

Support utilisé pour le Comité de Pilotage du 26/09/2016



Le Vice-Président de la Communauté de communes

Nos Réf. :
2016.09.2456/JFB/TT/

Toucy, le 27 septembre 2016

Madame, Monsieur le Maire,

Le comité de Pilotage du PLUI a validé un scénario de développement et les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Afin qu'il soit compris et partagé par tous, nous organisons des ateliers de travail autour de la déclinaison par secteur puis communale de ces orientations.

Ils se tiendront les :

Lundi 10 octobre : secteur « Vallée de l'Ouanne » à Moulins-sur-Ouanne (salle des fêtes)
17h30 : Toucy puis à 18h30 : Villiers-Saint-Benoit / Dracy / Moulins-sur-l'Ouanne / Lalande / Fontaines

Mardi 11 octobre : secteur « Vallée du Branlin » à Villeneuve-les-Genêts (mairie)
17h30 : Champignelles puis à 18h30 : Villeneuve-les-Genêts / Tannerre-en-Puisaye / Mézilles / Ronchères

Lundi 17 octobre : secteur « Vallée de Loing » à Rogny-les-Sept-Ecluses (salle polyvalente)
16h30 Saint-Fargeau et Bléneau puis à 18h30 : Rogny / Champoevrais / Saint Privé / Saint-Martin-des-Champs / Lavau

Mardi 18 octobre : secteur « Collines du Tholon » à Eglény (mairie)
17h30 : Pourrain puis à 18h30 : Eglény / Beauvoir / Parly / Diges / Leugny

Les ateliers seront organisés de la manière suivante :

- Présentation et échanges autour des grandes lignes du PADD et de la méthode mise en œuvre pour élaborer les zooms des communes concernées
- Temps de travail avec les élus communaux sur le zoom du PADD sur leur commune.

Nous comptons sur votre présence pour participer aux choix établis et à établir dans le PADD. Vous pouvez idéalement être accompagné(e) par des conseillers municipaux. Pour des soucis d'organisation merci de bien vouloir nous confirmer le nombre de personnes présentes pour votre commune.

Dans l'attente de vous accueillir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François BOISARD

Lettre d'invitation aux ateliers de secteurs

Elaboration du PLU Intercommunal du Cœur de Puisaye – Phase PADD

Compte-rendu du Comité technique des partenaires du
8 novembre 2016

Présents

Nadia Baruch	CRPF 89
Philippe Bodo	CAUE 89
Grégory Crozet	Chambre d'agriculture 89
Marie Douane	Fédération des eaux Puisaye-Forterre
Agathe Ferrière	Communauté de communes de l'Aillantais
Jacky Fegar	Conseil départemental 89 – ATR de Toucy
Simon Gentil	DDT 89
Cécile Lemoine	PETR du Pays Puisaye Forterre Val d'Yonne
Florance Pascal	Régie Eaux Puisaye Forterre
Solène Piriou	DDT 89
Marie-Christine Sidou	CCI 89
Elisabeth Troussard	Chambre d'agriculture 89
Jean-François Boisard	Communauté de communes Cœur de Puisaye
Telesforo Tuna	Communauté de communes Cœur de Puisaye
Thomas Ces	Soberco Environnement
Laetitia Laligant	Urbicand

Excusés

Objet de la réunion

Dans le cadre de l'élaboration du PADD, cette réunion des Personnes Publiques Associées a pour objet de recueillir le regard des PPA sur les orientations du PADD.

Intervention du bureau d'études SOBERCO Environnement et URBICAND

Cf. support de présentation

Relevé des remarques

Service	Questions / remarques / observations	Éléments de réponse
Conseil Départemental de l'Yonne (ATR de Toucy)	La RD 965 ressort au sein de la carte en tant qu'axe structurant. Mais il est à signaler que le RD 90 l'est également, en étant notamment un itinéraire pour les convois exceptionnels	La RD 965 ressort au sein de la carte de synthèse pour ses vocations paysagères et de découverte. La RD 90 a également toute son importance, en tant qu'axe touristique et de transit et soulève notamment des enjeux de traversée d'agglomération.
DDT de l'Yonne	Près de 50 ha sont identifiés au sein du PADD en besoin en foncier à vocation économique. Davantage d'ha sont visés dans les documents d'urbanisme actuels. Est-ce que cela signifie un objectif de déclassement ?	Il y a bien là un objectif de déclassement de certaines zones aujourd'hui à vocation économique mais qui n'ont fait l'objet d'aucun aménagement. Un objectif qui sera à préciser avec les différentes communes concernées.
CAUE de l'Yonne	Des enjeux de requalification des zones d'activités existantes sont-ils apparus ? Est-ce que cela pose effectivement des problématiques ?	Un objectif de qualification des abords des zones d'activités est posé dans le PADD, notamment en lien avec la qualification des entrées de ville.
CAUE de l'Yonne	Des objectifs de création de résidences principales sont-ils adossés aux résidences secondaires ?	La définition des besoins en logements tient compte du rebasculement de résidences secondaires et vise un objectif de baisse de la vacance.
DDT de l'Yonne	De quelle manière se justifient les objectifs chiffrés d'ambition démographique ?	Ces objectifs respectent les objectifs démographiques fixés au SCoT. Ils sont précisés pour chaque commune au sein du PADD du PLU afin d'établir des équilibres entre les communes et entre logements existants et logements neufs. La priorité est donnée à la requalification du bâti existant puis à l'urbanisation des dents creuses.
CRPF de l'Yonne	Quelle est la possible mise en œuvre des objectifs de préservation des bocages inscrits au sein du PADD ?	Le PLU et ses pièces réglementaires seront une partie de la réponse. Ils peuvent identifier des Espaces Boisés Classés (EBC) ou des éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique.

Compte-rendu du Comité Technique du 08/11/2016

• **Modalités de concertation avec les habitants et le grand public**

Les habitants ont été conviés à deux réunions durant la phase PADD.

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Réunion publique	03/07/2017	Bléneau : Présentation et échanges autour du PADD
Réunion publique	07/07/2017	Tannerre-en-Puisaye : Présentation et échanges autour du PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD fixe des objectifs de préservation des atouts du territoire et les conditions utiles à un développement équilibré du territoire

Le PADD va se mettre en œuvre à travers le PLUi grâce à ...

Objectifs qualitatifs

- Des règles de construction et de réhabilitation du bâti
 - garantissant une cohérence architecturale dans l'évolution du bâti
 - S'adaptant aux différents types de bâti et différentes ambiances de rue

Des principes d'aménagement ciblés

- Des espaces réservés pour des projets ciblés
- L'organisation de secteurs amenés à se développer ou se recomposer = Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Support de présentation des réunions publiques

Deux réunions publiques autour du PLUi de Cœur de Puisaye

TOUCY POLITIQUE

Publié le 18/04/2016 à 13h31

La communauté de communes Cœur de Puisaye prévoit deux réunions publiques autour de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). L'occasion de traiter de la population, de l'environnement, de l'habitat, de l'économie... Un diagnostic est en cours de validation pour ce territoire de 24 communes. A suivre à 18 h 30 mardi 19 avril à la halle aux grains de Toucy et mercredi 19 avril, en mairie de Saint-Fargeau.

TOUCY POLITIQUE

Après le diagnostic, Cœur de Puisaye présente le plan d'aménagement et de développement durable

Publié le 20/12/2016



Plusieurs municipalités ont reçu Jean-François Boisard au cours du mois de décembre. Les élus pourront être sollicités pour un travail d'identification du potentiel foncier de leur bourg, début 2017. © Nora Duttling



Jean-François Boisard, vice-président en charge de l'aménagement du territoire à la communauté de communes, est parti à la rencontre des municipalités pour avancer sur le PLUi.

Si Cœur de Puisaye se prépare à fusionner dans une communauté de communes à l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre, il lui reste des missions à accomplir. Comme celle de se produire un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). « C'est la loi, souligne Jean-François Boisard. Il y aura probablement une mise à niveau pour que tout le monde ait le même document d'urbanisme. »

Les grands axes à l'horizon 2035

Après une première phase de diagnostic ponctuée par des soirées-débats, fin 2015, le vice-président est passé à une nouvelle étape : la présentation du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) aux différentes municipalités de la collectivité. Une quinzaine de réunions ont été organisées au cours de ces dernières semaines.

Accompagné du chargé de mission en urbanisme, Telesforo Tuna, il a par exemple détaillé au conseil municipal d'Égleny, mi-décembre, les grands axes à l'horizon 2035. À cette date, le territoire avec la D 965 pour colonne vertébrale, devrait compter 18.600 habitants.

« Les plus gros consommateurs d'espace », résume le maire de Saint-Privé. Économies, services, agriculture, nature... Les problématiques à étudier sont nombreuses.

Elles vont de sujets concrets, comme la carence en logements locatifs ou la mise aux normes d'une station d'épuration pour permettre de construire sur la commune, à un axe plus vaste : le cadre de vie et paysager. Préserver les trames vertes (pour la faune) et bleues, les haies, les percées paysagères... « C'était la priorité des élus » sollicités lors du diagnostic, rappelle Jean-François Boisard.

LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉS

- Politique** Apprentissage, lycées ruraux, Service National Universel... Ce qu'il faut retenir du grand débat de Macron face aux "gilets jaunes"
- Portrait** Didier Guillaume, ce ministre de l'Agriculture qui veut en finir avec "l'agri-bashing"
- Patrimoine** La fiscalité au cœur du Grand Débat : à peu taxer les successions, la France est devenue un pays de rentiers
- Éducation nationale** C'est quoi l'« école de la confiance » portée par le ministre Blanquer ?
- Politique** Elections municipales à Montholon : la liste de Jean-Marie Valhier s'impose au premier tour

Articles de presse publiés en lien avec l'organisation des réunions publiques du 3 et 7 Juillet 2017

2.4.Étape 4 : OAP et règlement

• Réunions de travail avec les élus :

Les réunions suivantes, relatives à l'élaboration des OAP et du règlement, ont été organisées entre le 24 Avril 2017 et le 7 Février 2019.

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Comité technique	24/04/2017	Présentation et échanges sur la traduction réglementaire du PLUi
Rencontre des communs tests	06/06/2017	Saint-Privé, Rogny-les-Sept-Ecluses, Champignelles et Diges : présentation des OAP, bilan des emplacements réservés et des STECAL
Rencontre des 24 communes (n°1)	13/06/2017 au 19/07/2018	Présentation des OAP, bilan des emplacements réservés et des STECAL
Rencontre de 9 communes (n°2)	Octobre 2017 (3 jours)	Champignelles, Pourrain, Saint-Fargeau, Toucy, Mézilles, Beauvoir, Parly, Diges, Bléneau >Relecture du zonage et des OAP (projets complexes, arbitrages difficiles)
1 réunion en interne (entre élus)	24/04/2017	Bilan du foncier d'activité économique
Comité Technique	24-25/05/2018	Deux journées de présentation du règlement et échanges avec les élus et partenaires
Rencontre des 24 communes (n°3)	29/05/2018 au 01/06/2018	Relecture du zonage et des OAP
Comité de pilotage	30/05/2018	Point d'étape sur la phase « OAP-Règlement »
2 réunions en interne (entre élus/service instructeur)	06/02/2019 et 07/02/2019	Relecture et validation du règlement
Comité de pilotage	07/02/2019	Point d'étape sur le projet (justification) et préparation de la mise en arrêt
Rencontre – entretien avec les porteurs de projets du territoire (STECAL) par les élus, les techniciens ou le bureau d'études		Gîte des Maison Blanches, Domaine de l'Orcrerie de Pourrain, Orcrerie de Parly, les Allins, les Mussots, porteur de projet de la manufacture des cultures pionnières, porteur de projet du parc animalier des Madoires, ...

Deux Comités techniques ont été organisés, afin de travailler sur le règlement écrit en lien avec les élus et les partenaires :

- En 2017, afin de présenter la vocation des zones du règlement graphique et leur intérêt par rapport au contexte, ainsi que les secteurs potentiels d'OAP ;
- En 2018, afin de présenter le règlement écrit aux élus et aux partenaires,
- En 2019, afin de procéder aux derniers ajustements sur le règlement et préparer la mise en arrêt du projet.

Par ailleurs, trois séries de rencontre avec les communes ont été organisées entre Juin 2017 et Juin 2018, pour travailler sur les projets communaux et leur déclinaison dans les OAP et dans le plan de zonage.

Un comité de pilotage a permis de valider la phase.

Séquences bâties et adaptation des règles

Façades bâties fonctionnant avec l'espace public
Le bâti structure la rue (ou certaines places), lui donne son ambiance



Dans les villages, une continuité est donnée au front bâti par des murs pleins ou murs bahuts le long des jardins attenants aux habitations (exemple de Tannerre)

Organisé

- Soit **uniquement en premier front**
Exemples : Tannerre-en-Puisaye, Villeneuve-les-Genêts, Champcevrain, Rogny-les-sept-écluses, Moulins-sur-Ouaine
- Soit **en double rideau**, pouvant être ancien
Exemples : Leugny, Lavau

Implantations en double rideau à Leugny



Séquences bâties et adaptation des règles

Façades bâties fonctionnant avec l'espace public
Le bâti structure la rue (ou certaines places), lui donne son ambiance

lots bâtis – Exemple de Champignelles



Organisé

- Soit **en composant des îlots** (accroche sur rue et constructions en profondeur dans l'îlot) :
 - soit de part en part (façades bâties sur rues principales et secondaires ceinturant l'îlot)
- soit **façades donnant sur la rue principale** et imbrications de jardins d'annexes sur les rues secondaires

Exemples : Villers-Saint-Benoit, Lavau, Champignelles, Bléneau, Saint-Fargeau, Fontaines, Diges, Saint Martin des Champs, Saint Privé, Ranchères

— Façades
— Murs pleins ou murs bahuts
— Annexes
— Clôtures végétales

Support de présentation du Comité Technique du 24/04/2017

LIMITER LES RISQUES NATURELS

Adapter le zonage aux risques d'inondation et à la préservation des milieux humides

Zonage des arrières de jardins en zone UJ et UJ2 de la carte de zonage

Délimitation des zones à préserver



Champignelles

Zone humide à préserver (article L.151-23)
Atlas des zones inondables

QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LES ZONES U/A/N ?

Zone	Caractéristiques	Principales différences
UJ	• Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver	• Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver
UJ2	• Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver	• Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver
UJ3	• Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver	• Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver • Localisation des zones à préserver

Support de présentation du Comité de Pilotage du 30 Mai 2018

2.1. HABITAT > bilan intermédiaire

Un potentiel foncier important repéré dans les hameaux zonés en U

Près de **22 ha** potentiellement constructibles dans les hameaux (dent creuse identifiées en U)

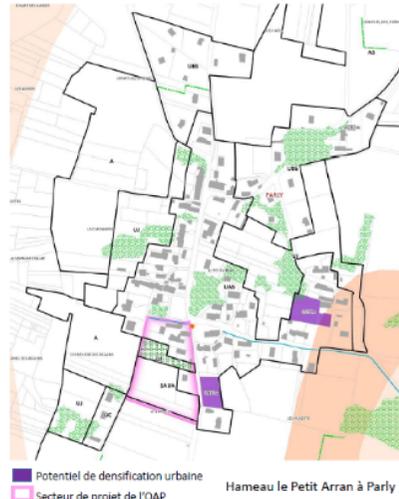
3 zones 1AUA réglementés par une OAP

- Septfonds (Saint-Fargeau) > 11 à 13 logements
- Les Fouets (Dracy) > 13 à 16 logements
- Le Petit Arran (Parly) > 8 à 11 logements

1 zone 2AUA : Les Vergeots (Pourrain)

Remarques

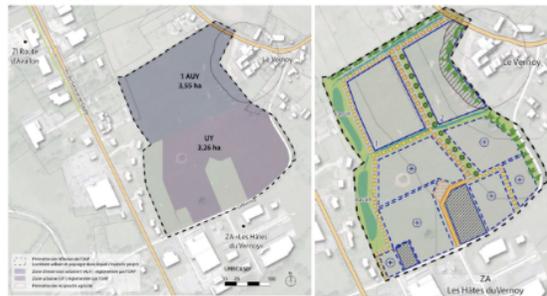
- Dans les zones inscrites en U la collectivité **se doit apporter la défense incendie** aux constructions existantes ou à créer (règlement du SDIS)
- En cas d'absence d'assainissement collectifs les porteurs de projet doivent se soumettre aux normes d'assainissement non collectif en vigueur (SPANC)
> **coût supplémentaire pour le porteur de projet**



2.2. ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Principes de réalisation des OAP sur les zones 1AUU

- Nature des activités non précisées
- Définition des principes viaires et de déplacement
- Repérage d'îlots à urbaniser pouvant être divisés ou fusionnés
- Principes de gestion des eaux pluviales
- Mode d'implantation dans la pente
- Traitement des devantures et des façades commerciales
- Espace d'entrepasage
- Traitement des franges urbaines
- Réglementation nécessaire de la zone UY adjacente (accès viaires) (Saint-Fargeau – Toucy)



2.6. Bilan de la consommation foncière liée aux STECAL

Des projets encadrés dans le cadre du PLUi

- Emprise foncière des projets de construction limitée à **0,66 ha** sur l'ensemble des STECAL du territoire
- Des emprises foncières « réaliste » et adaptées à la nature des activités
- OAP paysagère de la dorsale du Loing
- Éléments graphiques du plan de zonage (boisement, haies, ...)



2.6. Cohérence entre le scénario démographique et la production en logements

Production en logement estimée entre 1646 et 1787 logements

- 145 logements vacants,
- **85 logements** (en 2019) à produire dans les lotissements antérieurs au PLUi,
- **687 logements** à produire dans les dents creuses (hors OAP et hors lotissement préexistant, selon la densité intermédiaire du SCOT),
- **Entre 541 et 639** logements réglementés dans les OAP (1AUA),
- **Entre 188 et 231** logements estimés en zone 2AUA.

Pour l'accueil de **1 770 habitants supplémentaires d'ici 2035**, création de **1 697 logements**
Soit un besoin de **112 ha** de foncier à vocation d'habitat

Bléneau

Dans le cadre du SCOT de la Puisaye Forterre et du PRSD du PLUi Cœur de Puisaye, la commune de Bléneau est considérée comme un **pôle de proximité**. A ce titre, un projet d'aménagement a été initié afin d'identifier les lieux où il est possible d'augmenter la densité de la zone d'habitat existante sur une surface de **25 à 35 logements à l'hectare**. Ainsi, en prenant en l'urbanisation existante dans l'AUAU, d'une surface totale de **2,02 ha**, la commune doit produire d'ici 2035 environ **112 à 132 logements**.

Sur la base de la SCOT, une production en logement totale peut être répartie à l'échelle de la commune et doit composer environ 70% de logements individuels puis, 30% de logements collectifs, 20% de logements collectifs, et 50% de logements collectifs, et 50% de logements collectifs et 50% de logements collectifs.

Or, pour répondre aux objectifs de production en logements définis par le SCOT, l'opération devra également accueillir **entre 89 et 231 logements supplémentaires**.

Forme d'habitat	30%	30%	10%	30%
Logement individuel	30%	30%	10%	30%
Logement collectif	0%	0%	0%	0%
Logement collectif	0%	0%	0%	0%
Logement collectif	0%	0%	0%	0%
Logement collectif	0%	0%	0%	0%

Le Public décideur valide la zone d'habitat dans le cadre d'un projet d'aménagement (aménagement d'une nouvelle tranche de travaux - permis d'aménager en cours d'élaboration) et/ou à réguler les logements existants sur le secteur de la Région, et à valider la densité relative de ce dernier secteur (cf. Tableau de répartition des logements par zone 1 AUAU ci-dessous). En raison du projet d'aménagement d'une nouvelle tranche de travaux, le secteur d'habitat de la zone d'habitat au Nord des Collines, les zones 1AUAU d'habitat existant et/ou à produire dans les logements existants en résidence.

Forme d'habitat	Individuel	Collectif	Collectif	Collectif	Total
Logement individuel	21 logements	21 logements	21 logements	21 logements	84 logements
Logement collectif	0 logements				
Logement collectif	0 logements				
Logement collectif	0 logements				
Logement collectif	0 logements				



- **Modalités de concertation avec les habitants et le grand public**

Enfin, six réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet.

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Réunion publique n°1	31/05/2018	Dracy, Fontaines, Toucy, Villiers-Saint-Benoit : présentation des OAP, du règlement et du zonage
Réunion publique n°2	06/06/2018	Bléneau, Champcevais, Rogny-les-sept-Ecluses : présentation des OAP, du règlement et du zonage
Réunion publique n°3	07/06/2018	Champignelles, Tannerre-en-Puisaye, Villeneuve-lès-Genêts, Mézilles : présentation des OAP, du règlement et du zonage
Réunion publique n°4	14/06/2018	Beauvoir, Eglény, Parly, Pourrain : présentation des OAP, du règlement et du zonage
Réunion publique n°5	26/06/2018	Lavau, Ronchères, Saint-martin-des-Champs, Saint Fargeau : présentation des OAP, du règlement et du zonage
Réunion publique n°6	04/07/2018	Lalande, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Diges : présentation des OAP, du règlement et du zonage

Ces réunions ont été réunies à Toucy (deux fois), Saint-Fargeau (deux fois), Bléneau (une fois), Champignelles (une fois), Pourrain (une fois), Moulins-sur-Ouanne (une fois).

Ces réunions ont été annoncées par la pose d'affiches A3 (mise en page ci-dessus) sur les panneaux administratifs. Elles ont été également annoncées par voie de presse.

Lors de chaque réunion, un document récapitulatif et synthétisant l'état d'avancement de l'élaboration du PLUI a été projeté et présenté par le bureau d'études Urbicand.

Lors de ces réunions, via les documents support de présentation, l'accent a été mis sur une communication claire et un travail de vulgarisation visant à rendre accessible au plus grand nombre un maximum de notions techniques complexes.

Outre la présence du vice-président de la Communauté de Communes chargé de l'urbanisme, les 24 communes étaient représentées par leurs maires/adjoints et conseillers municipaux respectifs à chacune des réunions.



La Communauté de communes de Puisaye-Forterre élabore un Plan Local d'Urbanisme sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes Cœur de Puisaye

PLU intercommunal

6 réunions publiques

POPULATION
ENVIRONNEMENT
HABITAT TRANSPORTS
ECONOMIE
PAYSAGES

24 communes concernées

Beauvoir
Bléneau
Champcevais
Champignelles
Diges
Dracy
Églény
Fontaines
Lalande
Lavau
Leugny
Mézilles
Moulins-sur-Ouanne
Parly
Pourrain
Rogny-les-Sept-Ecluses
Ronchères
Saint-Fargeau
Saint-Martin-des-Champs
Saint-Privé
Tannerre-en-Puisaye
Toucy
Villeneuve-lès-Genêts
Villiers-Saint-Benoit

Venez découvrir le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui guidera le développement du Cœur de Puisaye et de votre commune dans les 15 prochaines années.

31 mai 2018 à partir de 18h30 > TOUCY
(salle du Café Fournier)
> Communes présentées : Dracy, Fontaines, Toucy, Villiers-St-Benoit

6 juin 2018 à partir de 18h30 > BLENEAU
(salle des fêtes)
> Communes présentées : Bléneau, Champcevais, Rogny-les-Sept-Ecluses, Saint-Privé

7 juin 2018 à partir de 18h30 > CHAMPIGNELLES
(centre de rencontre)
> Communes présentées : Champignelles, Mézilles, Tannerre-en-Puisaye, Villeneuve-lès-Genêts

14 juin 2018 à 18h30 > POURRAIN
(salle des fêtes)
> Communes présentées : Beauvoir, Eglény, Parly, Pourrain

26 juin 2018 à 18h30 > SAINT-FARGEAU
(mairie - salle Bourgoïn – 1 er étage)
> Communes présentées : Lavau, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs

4 juillet 2018 à 18h30 > MOULINS-S/OUANNE
(salle des fêtes)
> Communes présentées : Diges, Lalande, Leugny, Moulins-sur-Ouanne

Présentation du PLUI
Echanges avec les habitants

Exprimez votre avis sur le PLUI

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Ancienne gare de Saint-Sauveur-en-Puisaye
Rue de la Gare
89520 Moutiers-en-Puisaye
Tel : 03.86.45.66.40

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Affiche pour les 6 réunions publiques de la phase Règlement-Zonage

Communauté de communes Puisaye Forterre PLUi Cœur de Puisaye

Réunion publique n°1

DRACY – FONTAINES - VILLIERS-SAINT-BENOIT - TOUCY

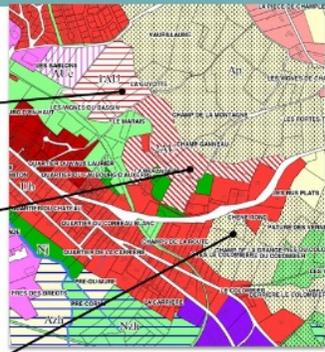


URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT / ASEA (avocats) – 31 Mai 2018

TOUCY

Des différences avec le PLUi du Toucycois

- Suppression de la zone 2AUA située sur le coteau (risque de ruissellement)
- Classement de la zone 1AUA à proximité de la cité scolaire en 2AUA (attente du remplissage du lotissement en cours)
- Création d'une 1AUA sur lieu dit du Corbeau Blanc (création de 70 et 90 logements attendus)



PLUi du Toucycois (en cours)

PLUi Cœur de Puisaye (document de travail)

Extrait du support de présentation des réunions publiques pour la phase zonage et règlement

Un plan d'urbanisme pour 24 communes est au centre de réunions publiques dès ce soir

SAINT-FARGEAU TRAVAUX-URBANISME POLITIQUE

Publié le 31/05/2018



Des représentants de communes comme Bléneau ou Champcevrains avaient rendez-vous mardi à Saint-Sauveur auprès de l'intercommunalité, pour une étude sur plans des dernières observations autour du futur PLUi.



Document homogène pour 24 communes de l'ex-Cœur de Puisaye, un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera achevé avant fin 2018. Des réunions publiques l'évoquent dès ce jeudi.

Travail de fourmi entamé en 2015 par la communauté de communes de Puisaye-Forterre, le PLUi se façonne au contact des habitants et lors d'entretiens avec les acteurs locaux de l'aménagement du territoire (CAUE, Sdis, chambre d'agriculture, DDT...).

De Beauvoir à Villiers-Saint-Benoît, 24 communes de l'ancienne communauté de communes de Cœur de Puisaye (*) sont concernées par ce plan attendu en fin d'année. La CCPF et son vice-président Jean-François Boisard en présentent l'essence dès ce jeudi, lors de la première de six réunions publiques (lire ci-contre) jusqu'en juillet. Pour informer et débattre autour d'un cadre légal et crucial pour l'avenir du territoire.

LIRE LE JOURNAL

LES + PARTAGÉ

- 1 **Politique** Apprentis lycées ruraux, Serv Universel... Ce qu'il du grand débat de face aux "gilets jaunes"
- 2 **Portrait** Didier Gu ministre de l'Agricul veut en finir avec "bashing"
- 3 **Patrimoine** La fisc cœur du Grand Dé taxer les successio est devenue un pa rentiers
- 4 **Education nationale** l'« école de la conf portée par le minis Blanquer ?
- 5 **Politique** Elections municipales à Mor liste de Jean-Marie s'impose au premi

Article de presse en lien avec l'organisation des six réunions publiques

Plan local d'urbanisme intercommunal de Cœur de Puisaye : six réunions publiques à partir de ce 31 mai

[SAINT-FARBEAU](#)
[ECONOMIE](#)
[TRAVAUX - URBANISME](#)
[POLITIQUE](#)

Publié le 31/05/2018 à 10h55



La CCPF intervient commune par commune et auprès de tous les acteurs de l'aménagement du territoire, pour élaborer ce PLUi. Les problématiques sont nombreuses : développement de l'habitat, protection de haies, des zones d'activités et agricoles... © Vincent THOMAS



Attendu avant la fin d'année 2018, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour 24 communes de l'ex-Cœur de Puisaye fait l'objet de réunions publiques, pour "échanger avec les habitants". La première a lieu dès ce jeudi 31 mai, à Toucy.

LIRE LE JOURNAL



LES + PARTAGÉS

1

Politique Apprentissage, lycées ruraux, Service National Universel... Ce qu'il faut retenir du grand débat de Macron face aux "gilets jaunes"

2

Jeu à gratter Elle achète le dernier Millionnaire dans un bar-tabac de Monéteau et remporte le jackpot

3

Archéologie Auxerre : un ancien atelier de métallurgie aurait été découvert par les archéologues sous la place des Cordeliers

4

Portrait Didier Guillaume, ce ministre de l'Agriculture qui veut en finir avec "l'agri-bashing"

Patrimoine La fiscalité au cœur du Grand Débat : à peu

Article de presse en lien avec l'organisation des six réunions publiques

2.5.Option : Etude d'aménagement « site des Sept Ecluses à Rogny et Bourdon à Saint-Fargeau »

- **Réunions de travail avec les élus :**

Dans le cadre de la démarche du PLUi, les élus du territoire « Cœur de Puisaye » souhaitent mener une réflexion à visée plus opérationnelle relative à l'aménagement de ces deux sites d'intérêt majeur. Cette « étude d'aménagement » s'est traduite par l'organisation de deux réunions spécifiques, appelées « commissions aménagement », réunissant les élus et partenaires concernés par l'étude. Ces réunions spécifiques se sont imbriquées dans le temps de l'élaboration du PLUi durant les phases « Diagnostic », « PADD » et « OAP et règlement ».

Type	Date	Ordre du Jour de la réunion
Commission n°1	22/07/2015	Visite des deux sites (matin à Rogny-les-Sept-Ecluses, après-midi à Saint-Fargeau) avec les communes concernées et VNF
Commission n°2	06/06/2017	Présentation du diagnostic et enjeux relevés sur les sites de 7 écluses et réservoir du Bourdon
Commission n°3	04/07/2017	Visites sur site et présentation de scénarios d'aménagement

Hors de ces trois temps spécifiques, des compléments/corrections à cette étude ont été communiqués par les élus tout au long de la phase de projet du PLUi. Cette démarche s'est traduite par l'élaboration d'une OAP thématique paysagère à l'échelle de la Vallée du Loing.

Les réunions publiques organisées lors de la phase « OAP et règlement » à Bléneau (06/06/2018) et à Saint-Fargeau (26/06/2018) ont permis de présenter cette OAP paysagère aux habitants des communes concernées par ce projet.



Photographies de la journée de terrain du 22/07/2015



3. La diffusion de supports de l'information complémentaires

Le site internet (Cœur de Puisaye)

Des informations concernant l'élaboration du PLUi ont été diffusées en ligne, sur le site internet de l'ancienne Communauté de Communes Cœur-de-Puisaye :

- <https://www.cc-coeurdepuisaye.fr> et <https://www.puisaye-forterre.com/competence-urbanisme/>

Des articles explicatifs ont été publiés sur les sites, et certains documents de travail ont pu être mis à disposition du public via un lien de téléchargement (supports de réunions, Diagnostic, PADD ...).

Suite à la fusion de la communauté de communes Cœur de Puisaye avec les communautés de communes avoisinantes, le site internet a été désactivé alors que le site internet de la nouvelle Communauté de Communes Puisaye-Forterre a été remis en ligne depuis le mois de mars 2019 (arrêt de 6 mois environ le temps de construction du nouveau site Internet).

- **L'exposition publique**

Une exposition permanente est visible dans le hall de la Communauté de Communes (site de Moutiers-en-Puisaye, puis site de Toucy) au rythme de l'avancement de l'élaboration du projet de PLUi. Ces panneaux ont été alimentés tout au long de la phase de projet pour déboucher en phase d'arrêt sur une exposition globale sur le PLUi. Les panneaux sont composés de textes, d'illustrations et de cartes. Un effort pédagogique a été fait dans la production de ces panneaux afin qu'ils soient moins techniques que le dossier de PLUi et donc accessibles à tous.

Cette exposition de 6 panneaux présente chaque phase du projet et elle résume ainsi tous les documents constitutifs du dossier du PLUi et donnent une vision globale de la politique d'aménagement du territoire Cœur de Puisaye pour les 19 ans à venir. Cette exposition restera en place au siège de la communauté de communes au moins jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Panneaux d'expositions présentant les phases de lancement et de diagnostic :

PLUi Cœur de Puisaye Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Un projet de territoire pour les 19 prochaines années

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme destiné à définir les orientations de développement durable et d'aménagement du territoire Cœur de Puisaye sur les 19 prochaines dernières années.

Il est partagé par les 26 communes du Cœur de Puisaye, au sein de la Communauté de Communes Puisaye Forterre.

Un outil d'aménagement réglementaire

Contenu du PLUi

RAPPORT DE PRÉSENTATION
Il explique les choix en s'appuyant sur un diagnostic territorial et un état initial de l'environnement.

RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE
Il fixe les règles générales d'urbanisme comprenant la vocation des espaces et les règles de constructibilité.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)
Elles précisent les conditions et objectifs d'aménagement sur les secteurs stratégiques du projet.

Le PLUi fixe les règles de construction et d'usage des sols.
Il localise les espaces urbains, les secteurs naturels ou agricoles, définit la vocation et l'usage de l'ensemble du territoire intercommunal.
Il peut préciser des orientations d'aménagements spécifiques sur certains secteurs.
C'est sur cette base que seront accordés ou refusés les permis de construire, de démolir, d'aménager et les déclarations préalables de travaux.

SCOT et PLUi

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Puisaye Forterre Val d'Yonne établit de grands équilibres de développement sur ce vaste territoire.

Les PLUi, dont celui du Cœur de Puisaye, se conforment au SCOT pour traduire les grands équilibres à travers les règles qu'ils édictent.

Un PLUi co- construit

Les élus municipaux et communautaires, les partenaires publics et privés (Conseil Régional, Conseil Départemental, acteurs économiques, etc.) et les habitants contribuent chacun à l'élaboration du PLUi intercommunal.

S'informer - s'exprimer

- Le site internet de la Communauté de communes et une exposition itinérante
- Des brochures et articles dédiés
- Des ateliers publics tout au long de l'élaboration du PLUi
- Des registres, supports d'expressions, en Mairie et au siège de la Communauté de Communes

Les étapes incontournables pour élaborer le PLUi

DIAGNOSTIC PARTAGE Identification et hiérarchisation des enjeux de territoire	DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE Orientation générale en matière d'urbanisme et d'aménagement	TRADUCTION DU PROJET Précision des conditions d'aménagement des secteurs et rédaction du règlement	CONSULTATION DES PERSONNES PUBLICS ASSOCIÉES ET ENQUÊTE PUBLIQUE
2015	2016	2017-2019	2019

Communauté de Communes Puisaye Forterre

PLUi Cœur de Puisaye Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Diagnostic du territoire

Une dynamique locale portée par les bourgs et les villages

- Un accueil de nouvelles populations sur le territoire depuis les années 1990
- Des bourgs assurant le dynamisme du territoire, réunissant des équipements, des services, des commerces, des activités économiques et jouant un rôle d'accueil touristique
- Un actif sur deux travaillant sur place
- Un vieillissement de la population constaté, comme pour la plupart des territoires ruraux

Evolution de la population sur le territoire Cœur de Puisaye

Défis pour le territoire

- Maintenir la vitalité du territoire en confortant les bourgs et les villages et leurs fonctions spécifiques (niveaux d'équipements, de services, de commerces, lieux d'emplois)
- Adapter la politique d'habitat pour répondre à la diversité des besoins et pour accueillir de nouvelles populations

Des paysages et des ressources remarquables et vulnérables

- De grands ensembles paysagers remarquables : Vallées du Loing et de l'Yonne, anciens gisements d'ocre et collines du Tholon
- Des bocages utiles à la gestion de l'eau, limitant l'érosion des sols et supports de biodiversité
- Une ressource en eau abondante
- Une tendance à la fermeture des paysages (reboisement) et à leur simplification (suppression des haies et bosquets)

Défis pour le territoire

- Des paysages à préserver / à découvrir : faciliter la visite de sites (sept écluses, réservoir du Bourdon) et créer des continuités de balades
- Des espaces et ressources naturelles auxquelles s'adapter : qualité et capacité de l'assainissement de l'eau, risques (inondation, mouvements de sols)
- Des paysages contribuant à la richesse du patrimoine du Cœur de Puisaye

Un patrimoine bâti et habité riche

- Un patrimoine bâti riche (habitat rural et de manouvrier, maisons bourgeoises des bourgs et châteaux isolés) mais ne répondant pas toujours aux exigences de confort actuelles
- Forte vacance des logements (10% de logements inoccupés) fragilisant le patrimoine bâti

Défis pour le territoire

- Adapter l'offre de logement (besoins de confort, évolutions de nos modes d'habiter) dans un marché de l'habitat peu tendu
- Reconquérir 145 logements vacants, d'ici 2039
- Limiter la consommation foncière et le mitage des espaces naturels et agricoles

Communauté de Communes Puisaye Forterre

Panneaux d'exposition réalisés pour la phase PADD

PLUi Coeur de Puisaye
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

- Le PADD traduit les ambitions données par les élus et les acteurs locaux pour l'avenir de leur territoire.
- Il détermine les conditions à réunir pour une dynamique positive du territoire.
- Il établit des équilibres de développement entre les communes pour préserver les moteurs de développement.
- Il est structuré autour de 3 ambitions complémentaires

Ambition 1 : Conforter le cadre rural et paysager du territoire

Des sites naturels et bâtis remarquables : réservoir du Bourdon, site des sept écluses, rigole château de Saint-Fargueau, village remarquable de Mézilles, base de loisirs de Toucy, ... :

- Valoriser les abords de ces sites
- Renforcer les parcours de découverte du territoire et les sites touristiques majeurs : continuité de chemins le long de la Vallée du Loing

Le PLUi apportera une valorisation paysagère et une amélioration des conditions de découverte et d'accueil de visiteurs sur ces sites.

Des espaces stratégiques pour l'activité agricole et pour leurs fonctions économiques et écologiques :

- Préserver les espaces et les conditions de pratiques agricoles et sylvicoles (accès aux parcelles et aux massifs, abords des sièges d'exploitation)
- Préserver les réseaux de bocages existants

Ambition 2 : Assurer des complémentarités entre les villages et assurer la solidarité territoriale
Assurer un développement équilibré et solidaire

Des ambitions pour demain
Accueillir 1770 habitants d'ici 2039

Pour répondre à cet objectif démographique, le PADD souligne l'importance de :

- Favoriser un développement équilibré entre les communes, selon leurs rôles respectifs
- Maintenir la vitalité des villages et la pérennité de leurs équipements publics
- Rapprocher les logements des services, des équipements et des lieux d'emploi dans un territoire à l'habitat historiquement dispersé
- Maintenir des espaces d'accueil d'activités attractifs

Un armature urbaine multipolaire

Communauté de Communes Puisaye Forterre

PLUi Coeur de Puisaye
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

Ambition 2 : Assurer des complémentarités entre les villages et assurer la solidarité territoriale
Produire une offre de logements en quantité et qualité suffisante

Des ambitions pour demain
Accueillir près de 1550 logements neufs (hors vacance) d'ici 2039

Pour répondre à cette ambition, le PADD souligne l'importance de :

- Constituer une offre locative et produire de logements aidés pour de jeunes ménages et des publics spécifiques (retraités, ménages modestes)
- Réhabiliter des logements inoccupés, dynamiser les centres anciens
- Organiser des capacités de constructions neuves de manière à éviter les déséquilibres et des effets de concurrence entre les communes

Répartition des besoins en logements

Ambition 3 : Inscrire la qualité urbaine des bourgs au centre des projets

Le PLUi a défini pour chaque commune un projet d'aménagement et de développement durable.

A travers les OAP et le règlement, il doit :

- Valoriser le patrimoine bâti
- Préserver la qualité du cadre de vie (intégration paysagère, sites d'implantation, espaces publics, ...)
- Minimiser l'impact des nouvelles constructions sur le foncier agricole
- Préserver les ressources naturelles
- Éviter les expositions aux risques et aux nuisances

Synthèse du PADD

Communauté de Communes Puisaye Forterre

Panneaux d'exposition réalisés pour la phase Réglementaire

PLUi Coeur de Puisaye
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Traduction réglementaire

Une harmonisation des règles applicables

Un règlement unique pour les 24 communes

- À objectifs :
 - Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales du territoire
 - Décliner la mixité fonctionnelle et adapter la forme urbaine au statut souhaité des zones (à intensifier, à apaiser)
 - Préserver les trames vertes, écologiques, agricoles et paysagères
 - Affirmer la vocation touristique et de loisirs du territoire

HABITAT
UA : Centres anciens
UL : des bourgs et villages
ULB : des hameaux
ULC : Habitat isolé ou contrasté
UI : Zones de parcs attractives aux zones urbaines
ZAN : Zone à urbaniser à court terme
ZANL : Zone à urbaniser à long terme

ECONOMIE - ZA
ZU : Vocation économique (industrielle, commerciale, artisanale)
ZU1 : Industrie pour le CET de Banchères et de Saint-Fargueau
ZAU : Zone à urbaniser

AGRICULTURE ESPACES NATURELS & FORESTIERS
A : Zone agricole
AP : Zone agricole protégée
N : Zone naturelle

EQUIPEMENT
UE : Equipements existants ou à créer

TOURISME / LOISIRS CULTUREL
ULP : Secteur bâti à fort intérêt patrimonial
ULC : Zones urbaines à vocation de loisirs, culturelle et touristique
NL : Zones sensibles à vocation de loisirs, culturelles et touristiques
NL1 : Zone à vocation de loisirs et de tourisme (STICAN) en zone N
ALU : ALU1 : STICAN en zone N

Un développement résidentiel ciblé dans les villages et les bourgs

Volonté de recentrer le développement urbain dans la continuité urbaine des villages et des bourgs.

Dans le respect du SCOT, seuls les hameaux de 5 unités d'habitations et plus ont été intégrés en zone urbaine (U).

Les secteurs d'habitat dispersé ont été intégrés de fait en zone A et N.

A retenir ...
112,6 ha pour l'habitat dont 62,6 ha du foncier repéré au sein des enveloppes urbaines (56%)

Communauté de Communes Puisaye Forterre

PLUi Coeur de Puisaye
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Traduction réglementaire

L'anticipation des besoins économiques

- Le territoire pourra continuer à accueillir des entreprises locales et extérieures au territoire
- L'installation des artisans et des PME est encouragée au cœur des villages ou des bourgs, si l'implantation des activités est compatible avec l'habitat

A retenir ...
4,8 ha de foncier dédié au développement de l'activités économique, dont 2,8 ha en extension urbaine (ZA le Vernoy, ZA les Gâtines, ZA les Champs Gilberts, ...)

En compatibilité avec le SCOT, les zones (AU)U de plus de 1 ha sont réglementées par une OAP.

La protection des milieux naturels, forestiers et agricoles

- Diminution du rythme d'artificialisation des sols au regard des tendances passées (-176 ha sur 19 ans)
- Répérage des projets d'implantation agricole et adaptation des zones urbaines limitrophes (zone UC)
- Création de zones agricoles protégées (AP) et de zones agricoles sensibles (AS), préservant les continuités écologiques et les qualités patrimoniales et paysagères du territoire (gisements d'ocre, covillatiers, ...)
- Protection des éléments de patrimoine paysager et bâti identitaire

Dans le PLUi, ont été protégés :

- 275 éléments de patrimoine bâti identitaire, 133 cônes de vue
- 123 arbres isolés remarquables, 1117 km de haies et de ripisylves
- 11 059 ha de zones humides
- 16,5 km d'alignements d'arbres, 1285 ha de bosquets

La prise en compte de projets de valorisation touristique

Le projet de revalorisation touristique de la vallée du Loing est formalisé dans le PLUi (OAP paysagère, zone N1).

Le PLUi cible des projets d'extension ou de création en lien avec le développement d'une activité touristique, culturelle, de loisirs ou sportive (BECTAL en zone A et N, zones UL, NL ou UE).

Communauté de Communes Puisaye Forterre

4.1. Le registre d'observation

Le registre de la concertation est l'outil privilégié pour permettre à la population et à toute personne intéressée par un projet de formuler des remarques et des demandes particulières.

Un registre de la concertation, disponible dans les 24 mairies concernées par le PLUi ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes (site de Moutiers-en-Puisaye, puis site de Toucy) et aux heures et jours d'ouverture au public, a donc été mis en place depuis le lancement de la procédure de PLUi.

Au total, **55 observations et requêtes générales et/ou individuelles** ont été transcrites dans le registre à la date d'arrêt du PLUi.

A ce registre, ont été joints les documents constitutifs du dossier de PLU au fur et à mesure de leur élaboration et de leurs modifications.

Les principales remarques formulées dans les registres concernent le classement de terrains de personnels en zone urbaine. Malgré leur intérêt, ces demandes relevant d'un intérêt particulier ont été traitées au regard des contraintes fixées par le SCOT de la Puisaye Forterre, des orientations fixées dans le PADD et de la traduction réglementaire des projets à l'échelle de chaque commune.

Dans ce cadre, certaines demandes ont pu être considérées :

- Inscription du domaine des "Messants" à Bléneau en zone UY (modification de l'activité agricole en activité de transport),
- Inscription sur demande d'une zone UY en entrée de ville Ouest en lien avec le développement d'une activité (carrosserie peinture),
- Conservation du réseau de haies bocagères sur le hameau les Dollets à Champignelles
- CINASPIC sur le site Vipassana permettant la demande de valorisation d'un bâtiment de ferme existant, une grange-étable, pour y aménager des chambres et locaux d'accueil ; Doublement à terme de la capacité du site du bois planté, par la création d'un deuxième ensemble de bâtiments/salles d'activités et hébergements,
- Maintien d'une zone UJ sur le secteur de la petite Noue à Champignelles,
- Retrait de zone AP du Toucycois à Fontaines (ex. les Colas)

4. Principaux apports de la concertation du public

- Prise en compte du projet de construction d'une STEP à Fontaines,
- Classement en UC de zones urbaines sensibles aux inondations à Rogny-les-Sept-Ecluses (rue André Henriat).

Pour les autres demandes, il n'a pas toujours été possible de donner une suite favorable. Les demandeurs sont donc invités à se manifester ultérieurement au moment de l'enquête publique pour faire valoir leur droit (registre – commissaire enquêteur).

4.2. Synthèse des principales questions abordées par les participants au cours des réunions publiques

Outre les demandes personnelles de la population (classement d'un terrain en zone urbaine), plusieurs requêtes formulées à l'oral ont été soulevées dans le cadre des réunions publiques :

- **Toucy et Saint-Fargeau, 19 et 20/04/2016 (phase de diagnostic) :**

Plusieurs échanges sur la valorisation touristique du territoire, le maintien et le développement du commerce sur le territoire, et sur les types de logements à promouvoir sur le territoire en fonction des besoins observés.

- **Bléneau, 03/07/2017 (phase PADD)** (pas de remarques spécifiques)
- **Tannerre-en-Puisaye, 07/07/2017 (phase PADD)** (pas de remarques spécifiques)
- **Dracy, Fontaines, Villiers-Saint-Benoit, Toucy, 31/05/2018 (phase règlementaire) :**

Un questionnaire sur le calcul du besoin en logements présenté dans le PADD, sur la différence entre les zonages 1AUA et 2AUA du PLUi, une demande de précision concernant les hameaux répondant aux prescriptions du SCOT pour être urbanisables ou densifiés et sur une régularisation éventuelle à apporter au zonage de Toucy sur ce point (hameaux des Couillaux et des Baillis) ; plusieurs interrogations sur l'application concrète de la protection des haies au titre de l'article L.151-

23 du Code de l'Urbanisme proposée dans le PLUi ; des questions sur les possibilités d'évolution des anciens bâtiments agricoles situés en zone agricole, et sur les possibilités de construction de bâtiments à usage d'habitation en zone agricole par un exploitant ; une interrogation sur la prise en compte par le PLUi des problématiques de vacance et de dégradation des îlots anciens (Villiers-Saint-Benoit) dans le calcul du besoin en logements et sur les outils mis en place pour lutter contre ces phénomènes ; l'expression d'un doute sur l'adéquation entre logements prévus dans le PADD et l'objectif de création d'emplois annoncé ; liée à la précédente question, une interrogation sur les type d'emplois attendus ; une question sur la date à laquelle les documents définitifs du PLUi seront consultables.

- **Bléneau, Champcevrains, Rogny-les-Sept-Ecluses, Saint-Privé, 06/06/2018 (phase règlementaire) :**

Une interrogation sur la prise en compte par le PLUi des problématiques de vacance et de dégradation des îlots anciens (Bléneau) et sur les outils à mettre en place hors PLUi pour lutter contre ces phénomènes, une interrogation sur l'application concrète de la protection des haies au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme proposée dans le PLUi, ainsi qu'une question sur la date de mise en œuvre du projet de Dorsale du Loing.

- **Champignelles, Mézilles, Tannerre-en-Puisaye, Villeneuve-lès-Genêts, 07/06/2018 (phase règlementaire) :**

Une demande de précision concernant les hameaux répondant aux prescriptions du SCoT pour être urbanisables ou densifiés et sur une régularisation éventuelle à apporter au zonage de Mézilles et Champignelles sur ce point (hameaux de La Mousserie, des Proux et de la Charbonnière, La Fausse Sauge) ; une interrogation sur la problématique des commerces vides dans les petites communes et des demandes de précisions sur l'outil de protection des rez-de-chaussée commerciaux ; liée

à ces questions, débat sur le fait d'autoriser ou non la mutation des rez-de-chaussée commerciaux en logements ; plusieurs remarques sur le repérage des dents creuses et sur leur portée pour un particulier ; une demande de précision sur la surface autorisée pour la construction d'abris pour animaux prévue par le règlement de la zone agricole.

- **Beauvoir, Eglény, Parly, Pourrain, 14/06/2018 (phase règlementaire) :**

Une demande d'explication des raisons de la suppression de la zone 1AU du hameau de Nanton à Pourrain, telle que délimitée dans le PLUi Toucycois ; une interrogation sur la localisation des logements aidés existants dans le bourg de Pourrain ; un désaccord exprimé sur l'ouverture de d'avantage de foncier à l'urbanisation pour l'extension de la zone d'activités des Champs Gilberts à Pourrain.

- **Lavau, Ronchères, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Fargeau, 26/06/2018 (phase règlementaire):**

Un questionnement sur la prise en compte du contexte environnemental (ZNIEFF, Natura 2000) de la commune de Saint-Fargeau dans le PLUi ; une question sur les possibilités de réglementer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des nouvelles constructions dans le cadre du PLUi ; une demande sur les possibilités de classement de terrains privés en zone Natura 2000 ; une remarque sur la suppression d'un chemin de grande randonnée mentionné à tort dans l'OAP « Les Gobillots » à Saint-Fargeau et une remarque complémentaire sur l'inadéquation de la rue de l'Etang Renard en tant que voie de desserte ; une demande partagée par tous les participants sur le dessin de l'OAP paysagère du réservoir du Bourdon et sur la nécessité de supprimer certains principes, liés au stationnement à proximité des berges du réservoir.

- **Lalande, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Diges, 04/07/2018 (phase règlementaire):**

Une demande d'explications sur la révision du PLUi sur la partie du territoire déjà couverte par le PLUi du Toucycois ; une interrogation sur la prise en compte par le PLUi des problématiques de vacance et de dégradation des ilots anciens (Leugny) ; une demande de mise en place de dispositifs pour limiter les nuisances sonores liées à l'extension de la zone d'activités des Champs Gilberts à Pourrain ; une remarque sur l'implantation récente d'une société de travaux publics le long de la D1 à Leugny, en bordure de l'OAP « Moulin Calicot » ; une remarque sur la nécessité de prévoir un bassin de rétention du fait de ruissellements observés en bordure de la RD 963 à Moulins-sur-Ouane, au sud de l'OAP ; une demande de précision concernant les hameaux répondant aux prescriptions du SCoT pour être urbanisables ou densifiés et sur une régularisation éventuelle à apporter au zonage de Diges sur ce point (hameaux de La Cour Barrat) ; une remarque sur le fait que la zone d'extension classée 1AUA attenante au hameau des Jolivets à Diges ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif à proximité.

Au final, la concertation lors des réunions publiques aura permis :

- aux habitants de comprendre et mieux connaître ce qu'est le projet de PLUi dans toutes ses dimensions ainsi que l'ambition des élus pour leur territoire dans une approche "supra-communale" à travers la déclinaison d'une stratégie territoriale à l'échelle du territoire « Cœur de Puisaye »,
- de connaître les orientations retenues en termes de zonage et règlement, et ainsi ne pas les découvrir seulement à l'enquête publique,
- D'apporter des éléments constructifs au projet de PLUi.

4.3. Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLUi du 31 Octobre 2014 ont été mises en œuvre tout au long de la l'élaboration du projet de PLUi.

Le présent bilan est annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2019 par laquelle est arrêté le projet de PLUi.